

✠ Commanderies par département ✠

Les commanderies de France triées par département

Département de la Marne

Barbonne (51)

Maison du Temple de Barbonne

Département: Marne, Arrondissement: Epernay, Canton: Sézanne, Commune: Barbonne-Fayel - 51



Localisation: Maison du Temple de Barbonne

Dès la fondation de l'Ordre, les Templiers avaient des possessions en ce lieu. La communauté templière s'installa d'abord en dehors du village actuel, lieu qui fut abandonné vers 1185 et conservé comme ferme, avec une chapelle dédiée à Notre-Dame.

Le deuxième emplacement n'est autre que le



village actuel de Barbonne-Fayel. Les Templiers construisirent l'église, à laquelle les Hospitaliers ajoutèrent les chapelles latérales avec les grandes ouvertures flamboyantes.

En 1777 une nef classique fut ajoutée à l'ensemble. De l'époque templière on peut encore admirer les voûtes gothiques très élancées reposant sur des piliers cruciformes. Le chœur à trois pans s'ouvre sur deux nefs transversales construites comme deux transepts accolés. Plusieurs tombes de chevaliers de Saint-Jean furent détruites au XIX siècle pour servir au dallage. Une très belle vierge du XIII siècle se trouve dans cette église.

De l'ancienne commanderie il ne reste plus rien. Elle se trouvait sur l'emplacement actuel de l'hôtel-de-ville.

Ancienne ville fortifiée dont les mails bordés de tilleuls et ceinturant la ville, Barbonne possède une imposante église.

Edifiée au XIe siècle, elle fût en partie détruite par deux incendies; elle prit son aspect actuel en 1772.

A l'origine, elle était surmontée d'une belle flèche en spirale mais celle-ci fût remplacée par une tour carrée puis par un simple clocher en bois.

L'intérieur de l'édifice impressionne par sa taille qui rappelle que Barbonne fût une cité importante qui, au moyen-âge, tenta de rivaliser avec Sézanne.

On peut y admirer une vierge à l'enfant du XIVe siècle. Les actuels vitraux datent du début de ce siècle; restaurés en 1994, ils ont été inaugurés en mai 2000.

Au moyen-âge, du temps des Comtes de Champagne, Barbonne abritait une commanderie des Templiers et un hôpital St-Jacques des Hauts-Pas.

Fayel dont le nom fût rattaché à celui de Barbonne en 1845 était un village voisin ayant rang de seigneurie; il fût entièrement détruit pendant la Guerre de Cent Ans et ne fût jamais reconstruit.

Ancienne commanderie. C'était, dès l'origine, une grange ou ferme qui avait été donnée aux Templiers, par Thibaut, comte de Blois, avec un pré et une charrue de terre; le tout situé à Barbonne, entre Sézanne et Chantemerle, « apud Barbunam inter Sezanam et Canlumerlum »

La charte qui contient cette donation n'est pas datée, mais elle paraît avoir été rédigée à la fin du XIIe siècle.

Longtemps avant cela, les Templiers possédaient des biens à Barbonne. Hatton, évêque de Troyes, par ses lettres de l'année 1143, que nous avons déjà citées, leur avait confirmé entre autres donations, celle des dînes de Barbonne, faite par Roselin, fils de Raoul de Sézanne et consorts.

D'un autre côté, ils avaient acheté de Manessier, prévôt de l'église de Saint-Etienne de Troyes, avec le consentement du chapitre de cette église, la terre de Garin de Malfilatre, « terram, Garini Malifilastri », située à Barbonne, ainsi qu'il résulte d'une charte confirmative de cette vente, par Henri, comte Palatin de Troyes, de l'année 1164.

Le domaine de Barbonne consistait en une maison à usage de ferme, dans un grand enclos entouré de murs, situé à un quart de lieue de l'église du village. On voyait dans la cour une chapelle dédiée à saint Jean, où l'on disait encore, au siècle dernier, trois messes par semaine. Les terres du domaine, au nombre de 115 arpents, étaient affermées avec la maison, 88 livres 7 sols en 1495; et 800 livres en 1738.

Trois membres dépendaient de l'ancienne commanderie de Barbonne:

Le domaine de la Forestière

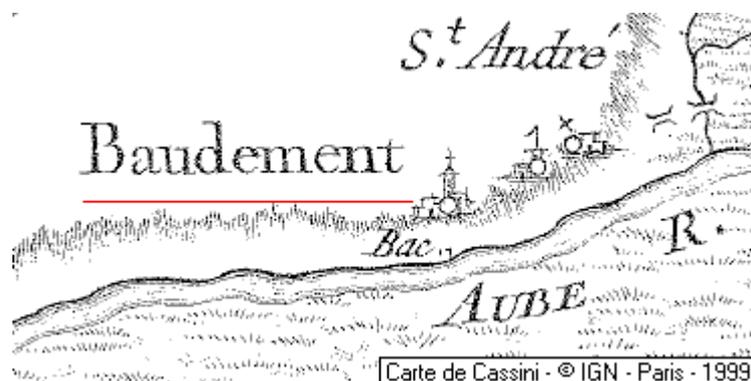
Département: Marne, Arrondissement: Epernay, Canton: Dormans, Commune: Nesle-le-Repons - 51



Localisation: domaine de la Forestière

La terre et seigneurie de Baudement

Département: Marne, Arrondissement: Epernay, Canton: Vertus-Plaine Champenoise - 51



Localisation: La terre et seigneurie de Baudement

Et la maison de Queudes

Département: Marne, Arrondissement: Arrondissement: Epernay, Canton: Sézanne - 51



Localisation: la maison de Queudes

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Maison du Temple de Barbonne

Ancienne commanderie. C'était, dès l'origine, une grange ou ferme qui avait été donnée aux Templiers, par Thibaut, comte de Blois, avec un pré et une charrue de terre; le tout

situé à Barbonne, entre Sézanne et Chantemerle, « apud Barbunam inter Sezanam et Canlumerlum. »

La charte qui contient cette donation n'est pas datée, mais elle paraît avoir été rédigée à la fin du XIIe siècle.

Longtemps avant cela, les Templiers possédaient des biens à Barbonne. Hatton, évêque de Troyes, par ses lettres de l'année 1143, que nous avons déjà citées, leur avait confirmé entre autres donations, celle des dînes de Barbonne, faite par Roselin, fils de Raoul de Sézanne et consorts.

Le Temple de Barbonne était situé dans le diocèse de Troyes: « in domo de Barbona, Trecensis diocesis. » C'était, croyons-nous, une maison assez importante et ce qui semblerait le prouver c'est que Gérard de Villiers est désigné dans le Procès comme ayant tenu les baillies de Brie, du Mont-de-Soissons et de Barbonne « Procès, tome I, pages 401 et 436 »

Il se pourrait qu'au moment de la chute des Templiers, la maison n'ait pas eu de précepteur; il n'y aurait eu alors qu'un intérimaire: « frater Droco de Vivariis, custos domus de Barberone (sic), loco preceptoris », « Procès, tome II, page 395 », reçu jadis à Provins.

Le journal du trésor du Temple ne peut que confirmer l'importance que nous supposons à cette maison; on trouve, en effet, à la date du 4 juillet 1295, la mention suivante laquelle se trouve comprise entre celles relatives au précepteur de la Neuville, près Châlons, et au précepteur de la Brie: « De preceptore Barbone, 176 livre, in magnis fratrum Et à la date du 3 juillet 1296: De preceptore Barbone, 280 livres tournois, etc., ce dernier passage précédant la mention du Temple de Merlan. »

« Mémoire sur les opérations financières des Templiers, par M. Léon. Delisle, pages 176 et 209 »

Sources: Trudon des Ormes: Les possessions templières recueillent durant les interrogatoires des templiers par les hommes de Philippe le Bel et les commissions pontificales des diocèses de France.

Procès des Templiers, tome I, page 40, 86

Frère Aymo de Barbona diocèse de Troyes, fut interrogé afin de savoir s'il voulait défendre l'Ordre du Temple. C'est la même question qui est posée à Frère Johannes Barbona, diocèse de Tryoes, page 86.

Procès des Templiers, tome I, page 400, 401

Item, ad LXII et XXXVIII sequentes respondit, ut supra dixerat, se credere quod uniformiter reciperentur fratres ubique in dicto ordine, et secundum modum per quem dixit se fuisse receptum et alios recepisse, et ex juramento tenebantur non revellare dictum modum; sed nescit qualiter fuissent puniti, si revellassent extraneis, vel si ea facere noluissent; inter se tamen loquebantur frequenter de modo receptionis predictae, et fuerunt negligentes, quia non correxerunt dictos errores, nec denunciaverunt Ecclesie; nec vidit in ordine quin elemosine ordinate debito modo communiter fierent, et hospitalitas teneretur; et in anno quo fuit magna caristia bladorum, fecit idem testis augmentari elemosinam consuetam fieri in dicta domo de Latigniaco Sicco, quanquam fratres suaderent sibi quod faceret diminui; sed scivit quod dictus frater Gerardus de Villaribus, in ballivis de Briva, de Monte Suessionensi, et de Barbona quas tenebat, fecit diminui elemosinas supradictas. De aliis contentis in dictis articulis dixit se aliud nescire.

Procès des Templiers, tome I, page 435, 436

In receptione sua fuit ei inhibitum per sacramentum quod non revelaret secreta capitulorum, et dixit ei dictus frater Hugo quod si revelaret, perderet habitum. Confessus fuit presbiteris secularibus et ordinis de abnegacione et spuicione predictis; et unus cui fuit confessus intra annum a receptione sua, vocabatur Galterus, et serviebat in capella eorum de Villaribus, et erat secularis, et dixit ei quod male fecerat, et absolvit eum imposita penitencia quod diceret VII Pater noster qualibet die unius septimane. Male fecerunt scientes errores, quia eos non correxerunt nec denunciaverunt Ecclesie. Non fuit ultra mare, nec scit quod servabatur ibi vel in aliis locis in receptione fratrum. Elemosinas et hospitalitatem vidit convenienter fieri in domo de Barbona Trecensis diocesis, in qua moratus fuit per septem annos sed audivit dici quod in aliquibus aliis locis non fiebant ita bene capitulis non interfuerat, nec sciebat quod faciebant in eis; ivisset quo Magister magnus precipisset ei, et credit etiam quod abi fratres obedivissent ei in hiis que mandasset; credit quod modo sit suspicio contra ordinem.

Procès des Templiers, tome II, page 395

Item frater Droco de Vivariis custos domus de Barberone, loco preceptoris, etatis quadraginta annorum vel circa, eodem modo constitutus, juratus et interrogatus, dixit per juramentum suum quod receptus fuit in domo Templi de Pruvino, XX anni vel circa sunt elapsi per fratrem Gerardum presbyterum et preceptorem dicte domus (de Barbonne), presentibus fratre Godefredo preceptore dicte ballivie loco fratris Arnulphi de Woisemale, et fratre Hugone receptore telonei ville de Pruvino, et quibusdam aliis de

quorum nominibus non recolit.

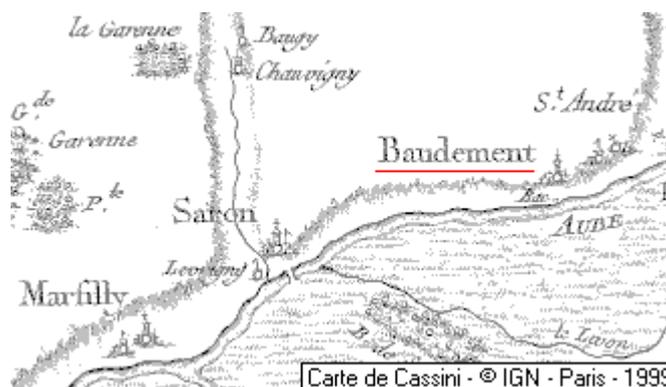
Sources: *Procès des Templiers*, publié par M. Jules Michelet, tome 1 et 2 - Imprimerie Nationale - Paris - M. DCCC. LI.

Top

Baudement (51)

Maison du Temple de Baudement

Département: Marne, Arrondissement: Epernay, Canton: Anglure - 51



Localisation: Maison du Temple de Baudement

C'était une des premières terres que les Templiers possédèrent dans la Marne. Elles provenaient d'un seigneur, nommé Lethericus de Baudement qui, par ses lettres de l'année 1133, déclara donner à Dieu et aux frères de la chevalerie du Temple, tout ce qu'il possédait à Baudement, « apud Baldimentum », et tout ce qu'il pouvait avoir depuis ce lieu jusqu'à Chantemerle, tenu en fief de André le Sénéchal.

Léon et Eustache, fils du donateur, approuvèrent et confirmèrent cet acte de libéralité, moyennant cent livres qu'ils reçurent des Templiers, avec une villa, appelée Dolgast, que André le Sénéchal avait lui-même déjà donnée au Temple. Il était convenu que Dolgast serait la propriété d'Eustache, et qu'à sa mort, s'il n'avait pas d'enfant, cette villa ferait retour aux Templiers.

La maison de Baudement et la chapelle qui s'y trouvait, n'existaient plus en 1460. Il ne restait alors que les terres, d'une contenance de 158 arpents, dont la plus grande partie fut donnée à cens et rente perpétuelle, comme on le voit par un terrier de 1678.

Sources: *les commanderies du Grand-Prieuré de France* - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

André de Baudement

L'Ors du concile de Troyes, trois personnalités laïques siègent aux côtés des membres du concile. Thibaud II, comte de Champagne, Guillaume II de Nevers, qui finira par se faire chartreux après avoir participé à la première croisade, et André de Baudement, sénéchal de Champagne, dont le fils venait de rejoindre les Templiers.

Ces trois seigneurs sont sollicités pour donner leur avis sur les choix effectués par Hugues de Payns et ses compagnons, Ces dits-Seigneurs, sont experts en l'art de la guerre, et le comte Guillaume connaissait suffisamment la Terre Sainte pour conseiller les prélats sur ces questions. Ainsi le concile pouvait évaluer les aspects proprement militaires et religieux de ce nouvel Ordre naissant.

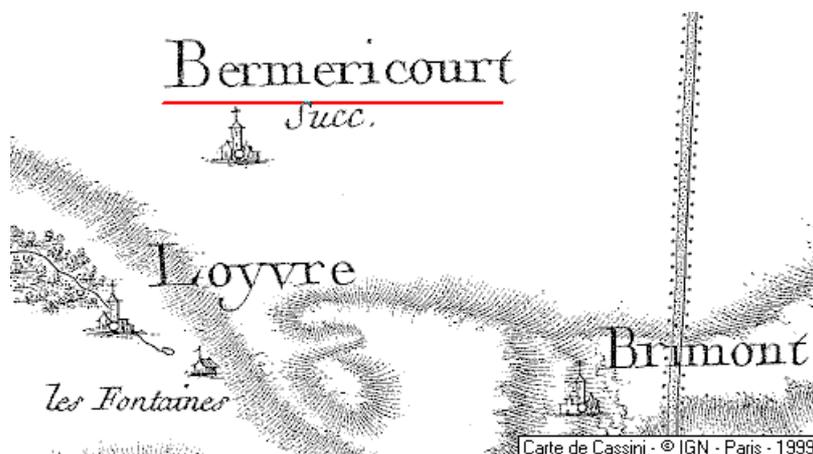
Sources: Hugues de Payns - la naissance des Templiers - la mémoire retrouvée - Par Thierry Leroy - TheBookEdition, 2011

Top

Bermericourt (51)

Maison du Temple de Bermericourt

Département: Marne, Arrondissement: Reims, Canton: Bourgogne - 51



Localisation: Maison du Temple de Bermericourt

La terre et seigneurie de Berméricourt, à deux lieues de Reims, avait été acquise par les Templiers vers le milieu du XIIIe siècle, de diverses personnes.

Nous trouvons des lettres de Jean, seigneur de Courlandon, du mois de décembre 1243, par lesquelles il confirme la donation que Gérard d'Aconin, chevalier, et Hadevise,

sa femme, avaient faite aux frères de la chevalerie du Temple de Reims, de tout ce qu'ils possédaient en maisons, cens et justice à Berméricourt et sur ce territoire, « *in villa et territorio de Bremericort.* »

Au mois d'avril de la même année, Regnault de Guignicourt et Agnès, sa femme, par lettres expédiées sous le sceau de l'official de Reims, vendirent auxdits frères tout ce qu'ils avaient à *Berméricourt*, en terres, maisons, cens, rentes, à l'exception toutefois de la vicomté.

Mais la vicomté leur fut abandonné au mois de décembre 1244, par Simon de Lobes, « *de Lobiis* », chevalier, seigneur dominant, qui approuva et confirma la donation de Girard d'Aconin dont il est parlé ci-devant, ainsi qu'il résulte d'une charte de Michel de Saint-Denis, chanoine et official de Reims, en date du mois de décembre de la dite année 1244. « Il fallait 12 pouces pour un pied, 22 pieds et demi pour une verge, 25 verges pour un quartel, et 4 quartels pour un jour. »

D'autres acquisitions faites de 1245 à 1262, par les Templiers, augmentèrent l'importance de leur seigneurie de Berméricourt. De ce nombre, nous citerons l'achat qu'ils firent, en juillet 1249, de Raoul de Romain, « *de Romagnis* », d'un fief situé à Berméricourt, tenu par Garnier « de Bermicourt » et Gaudefroy de Chaudardes, avec les arrière fiefs qui en dépendaient.

Le domaine de Berméricourt se composait d'une maison à usage de ferme, située dans la Grande-Rue, avec 145 arpents de terre à labour, faisant 184 jours, 21 perches 3 pieds, mesure du lieu.

Le Commandeur avait la haute, moyenne et basse justice à Berméricourt, cens et rentes seigneuriales, avec droit de bourgeoisie, qui consistait à recevoir de chaque habitant ayant ménage, un setier d'avoine et deux poules par an.

La Maison du Temple avait deux membres: **Hermonville** et un bois à **Cormicy**.

Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem

De 1573 à 1596, les Hospitaliers achetèrent à Hermonville et sur le territoire de Cormicy, village voisin, une assez grande quantité de bois qu'ils défrichèrent et donnèrent à cens aux habitants des lieux.

Le revenu de la terre de Berméricourt et de ses dépendances, n'était que de 250 livres et 60 setiers d'avoine en 1757. On le trouve porté en 1783, à 862 livres et 24 boisseaux d'avoine.

Sources: *les commanderies du Grand-Prieuré de France* - **Eugène Mannier** - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Top

Betheniville (51)

Domaine du Temple à Bétheniville

Département: Marne, Arrondissement: Reims, Canton: Beine-Nauroy - 51



Localisation: Domaine du Temple à Bétheniville

Les Templiers eurent des possessions à Bétheniville, qui relevaient de la commanderie de Merlan (1). Il n'en subsiste aucune trace à notre connaissance.

*1. Sur leurs dépendances et leurs relations avec la commanderie du Temple de Merlan, près Aussonce (Ardennes), voir *Ordre de Malte, les Commanderies du Grand Prieuré de France*, par E. Mannier, Paris, 1872, pages 293 et 295.*

Sources: Travaux de l'Académie nationale de Reims, tome 2, volume 102, page 94. Editeur: P. Giret Reims 1875

Top

Bouy (51)

Domaines du Temple à Bouy



Localisation: Domaines du Temple à Bouy

Une partie de la seigneurie de Bouy appartenait aux dames de l'abbaye d'Avenay, dès 1140, elles achetèrent le reste en 1350, au chevalier Jean de La Tour en Veivre. (*Titres de l'abbaye d'Avenay, inventaire page 101*).

Les habitants de Suippes et de Somme-Suippe ayant envahi une partie des terres de Bouy en 1490, Charles VIII en ordonna la restitution aux dames d'Avenay.

— Les Templiers avaient aussi des propriétés à Bouy dès l'an 1210 (*titres de la Maison du Temple de La Neuville, inventaire page 267*)

— Les Templiers de la Neuville, possédaient des biens à Bouy.

Voir le cartulaire de La Neuville-au-Temple, de M. Edouard Barthélemy.

Sources: Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne. Editeurs H. Laurent, imprimeur de la société académique, Châlon 1861.

Bouy, canton de Suippes

— Boeium, 1116 (Cartulaire de Saint-Denis de Reims, page 14)

— Allodium Boyensis, 1137 (Cartulaire d'Avenay, folio 22 v^o)

— Boi, 1133-1142 (Fonds de la Maison du Temple de La Neuville, c. 9)

— Boe, 1147-1151 (Fonds de la Maison du Temple de La Neuville, c. 8)

— Boiacum, 1164 (Bibliothèque de l'École des Chartes, tome XXIX, page 187)

— Boyacum, 1189 (Cartulaire d'Avenay, folio 24 v^o)

— Boy, 1218 (Fonds de la Maison du Temple de La Neuville, c. 8)

Sources: Dictionnaire Topographique du département de la Marne, par Auguste Longnon. Paris Imprimerie Nationale M.

Bussy-le-Repos (51)

Domaine du Temple à Bussy-le-Repos

Département: Marne, Arrondissement: Vitry-le-François, Canton: Heiltz-le-Maurupt - 51



Localisation: Domaine du Temple à Bussy-le-Repos

Bussy-le-Repos, Bussiacum repositum, pouillé de Châlons, à 24 kilomètres de Vitry et 30 kilomètres de Châlons-en-Champagne.

- Ce village est situé dans un vallon entre les monts dits de Champagne.
- Ses terres ne sont fertiles qu'à l'aide d'une bonne culture et des engrais.
- Le surnom de Repos lui vient probablement de sa situation sur l'ancienne petite route d'Allemagne.

— Un titre de 1100 constitue les Templiers de Maucourt propriétaires d'une partie des dîmes de ce village (titre de la commanderie des Templiers de la Neuville, inventaire page 33)

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne. Année 1861 - Châlons-sur-Marne

Bussy-le-Repos

Bussy-le-Repos, commune d'Heiltz-le-Maurupt.

- Boissi-le-Repout, 1248 (Cartulaire de La Neuville-aux-Temple, c.4)
- Bussiacum Repositum, 1331 (Cartulaire de La Neuville-aux-Temple, c.8)
- Buxi-le-Repoust, 1346 (Cartulaire de La Neuville-aux-Temple, c.8)
- Buissil-le-Repoust, 1374 (Cartulaire de La Neuville-aux-Temple, c.8)
- Bussy-le-Repoust, 1407 (Cartulaire de La Neuville-aux-Temple, c.8)

Sources: *Dictionnaire Topographique du département de la Marne, par Auguste Longnon. Paris Imprimerie Nationale M. DCCC. XCI*

Top

Chalons-en-Champagne (51)

Maison du Temple de Chalons-sur-Marne (Châlons-en-Champagne)

Département: Marne, Arrondissement et Canton: Châlons-en-Champagne - 51



Localisation: Maison du Temple de Châlons-en-Champagne

Les Templiers avaient des droits dans la commune de Châlons-sur-Marne, cette charte prouve un droit accordé en avril 1134 par Geoffroi, évêque de Châlons-sur-Marne, concède à l'Ordre du Temple le droit de foulage des draps à Châlons-sur-Marne.

Nous avons dit que Pierre de Torbona avait été à Maucourt, en 1285; deux ans auparavant, en juin, on le trouve recevant à la Neuville-au-Temple, maison voisine de Châlons, sans doute parce que Pierre était Maître de la baillie du Temple de Châlons.

Procès des Templiers, tome II, pages 33

Videlicet quod ipse receptus fuerat, et frater Gerardus de la Chapa serviens Cathalanensis diocesis cum eo, per fratrem Petrum de Torbona militem quondam, preceptorem tunc ballivie Cathalanensis, circa instans festum Nativitatis beati Johannis Baptiste erunt XXVIII anni vel circa, in capella domus Templi de Novavilla prope Cathalanum, presentibus fratribus Andrea presbitero dicte domus, Hugone Sicardi, Vicencio de Possessa, Jacobo Vienensi servientibus, deffunctis, et Raynaudo de Dompierre, qui affugit in capcione eorum, in hunc modum...

Procès des Templiers, tome II, pages 34

Item, dixit quod viderat per eundem modum, ut sibi videtur, recipi quoad licita, sed primo dixerat in generale fratrem quemdam militem Lotingum, cujus nomen vel cognomen ignorat, in quadam camera domus Templi de Moncourt Cathalanensis diocesis, per dictum fratrem Petrum de Torbona, sunt XXVI anni vel circa, presentibus dicto fratre Raynaudo et ipso teste.

Le nom de son successeur à la baillie, nous est donné par un chevalier du Temple, qui n'avait guère plus de vingt-cinq ans, lorsqu'il comparut devant les enquêteurs du procès. Reçu à l'âge de treize ans environ (1295, à Noël), par frère « Bellus de Ly », chevalier, précepteur de cette baillie de Châlons, il prétendit que ce chevalier lui aurait parlé, entre autres choses, des rapports charnels que les Templiers pouvaient avoir entre eux; ce qui, soit dit en passant, est bien invraisemblable, quand on songe que le précepteur de Châlons s'adressait à un enfant.

Procès des Templiers, tome II, page 352

Item frater Ansellus de Rocheria miles, Cathalanensis diocesis, etatis XXV annorum vel circa, constitutus, juratus et requisitus eodem modo, dixit per juramentum suum quod in instanti Nativitate Domini erunt XII anni, quod fuit receptus per fratrem Bellum de Ly militem, preceptorem ballivie Cathalanensis, presentibus fratre Hymberto de Cremi et fratre Hugone Cochet milite, qui fuit receptus cum eo, et aliis de quorum nominibus non recolit.

Le dernier précepteur de la baillie fut frère Humbert de Saint-Georges, « Humbertus de Sancto-Jorre » « de Sancto Jorio, miles preceptor ballive Cathalanensis », chevalier du Temple, originaire du diocèse de Vienne, et qui aurait assisté, en qualité de précepteur, à un chapitre général tenu, en 1295, à Paris par le Grand-Maître Humbert avait alors trente-cinq ans.

Procès des Templiers, tome I, page 377

Eisdem die et loco, post examinationem dicti fratris P. de Boscherres, fuerunt adducti ad presenciam eorumdem dominorum commissariorum, pro testibus in isto negocio, fratres Guido Delphini miles Claramontensis, Addam de Valamanut olim preceptor de Hancuria, Humbertus de sancto Jorre preceptor ballive Garch., Gerardus de Causo miles Ruthenensis, preceptor ballive du Bastre, Petrus de Boneli miles Noviomensis, Hugo de Gamone miles Ruthenensis diocesium, Radulphus de Enesi quondam receptor Campanie, et preceptor balliarum de Latigniaco Sicco et de Somorens, et antequam

jurarent, fuerunt protestati coram dictis dominis commissariis quod per ea que deponerent coram eis, vel dicerent, seu facerent, nullo modo intendebant recedere a confessionibus factis per eos coram ordinariis suis, sed in ipsis confessionibus perseverare intendebant, et si contingeret eos per simplicitatem vel aliter aliquid per eos dici vel fieri contra dictas confessiones, quod pro nullo haberetur, et ex nunc revocabant. Qua quidem protestacione premissa, juraverunt tactis sacrosanctis Evangeliiis per eosdem dicere totam, plenam et meram veritatem in negotio isto de quo inquiretur, secundum formam juramenti aliorum testium superius registratam vulgarizatam eisdem.

Procès des Templiers, tome I, page 406

Eisdem die et loco, fuit adductus ad presenciam eorundem dominorum commissariorum frater Humbertus de sancto Jorio miles, preceptor baillive Cathelanensis, testis suprajuratus, ut deponeret dictum suum, etatis circiter L annorum; non deferens mantellum ordinis, quia dimissit ipsum in concilio Senonensi cum pluribus aliis, et postea fecit sibi radi barbam, et fuit inquisitum cum eo per dominum episcopum Parisiensem et absolutus et reconciliatus ab eo.

Procès des Templiers, tome I, page 628

inter quos erant fratres Hugo de Penrando, Gaucherus de Liencourt, Guaufredus le Berroyer preceptor tunc Normannie, Humbertus de sancto Jorio preceptor Cathalanensis, testis supra examinatus, et Hugo de Cabilone preceptor de Spalhi, qui affugit quando alii capti fuerunt, milites; Radulphus de Gisi receptor Campanie, Johannes de Turno thesaurarius Templi Parisius, Guillelmus de Arbleyo elemosinarius domini Regis, testes supra examinati, servientes.

Sources: Procès des Templiers, publié par M. Jules Michelet, tome 1 et 2 — Imprimerie Nationale — Paris — M. DCCC. LI.

Précepteurs de la baillie de Châlons

Vers 1283-1285, frère Pierre « de Torbona », chevalier;

Avant 1295, frère « Bellus de Ly », chevalier;

Vers 1295-1307, frère Humbert, ou Imbert de Saint-Georges, chevalier.

Sources: Trudon des Ormes: Les possessions templières recueillent durant les interrogatoires des templiers par les hommes de Philippe le Bel et les commissions pontificales des diocèses de France. La plupart de ces informations sortent des archives départementales, de la bibliothèque nationale et des textes rédigés par Michelet sur le Procès des Templiers.

Chapelle-Lasson (La) (51)

Domaine du Temple à La Chapelle-Lasson

Département: Marne, Arrondissement: Epernay, Canton: Anglure - 51



Localisation: Domaine du Temple à La Chapelle-Lasson

La Chapelle-Lasson, « Capella lapsonis », pouillé de Troyes, à 57 kilomètres d'Epernay et 56 kilomètres de Châlons, est assise dans une vallée marécageuse qui a été assainie par un canal de dessèchement.

— L'église, assez remarquable, remonte au XIIe siècle, et paraît être la chapelle d'une maison de Templiers dont on a vu les ruines.

— Les dîmes y étaient levées par le commandeur de Barbonne, le chapitre de Sézanne et le doyen de Gayes. Le curé recevait la portion congrue de l'Ordre de Malte qui avait succédé aux Templiers.

— Ce village était du domaine royal.

Sources: Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne. Editeurs H. Laurent, imprimeur de la société académique, Châlon 1861.



La Chapelle-Lasson

Chapelle-Lasson (La), commune d'Anglure.

- Capelle, Capella-de-Laçon, 1238 (Teulet, trésor des chartes, tome II, page 385)
- Capella-Lapsonis, 1407 (Pouillé de Troyes, N 265)
- Capella Lassonis, 1443 (Evêché de Troyes, G 22)
- Capella-Lassonis, (pouillé de Troyes, N 35)
- La Chapelle-de-Lasson, 1493 (Archives Nationales Q 671)
- Capella-Lassonie, 1532 (Archives de l'Aude, G 671)
- La Chapelle-de-Lasson, 1535 (Sellières, 9 H 1)
- La Chapelle-Lasson était compris, en 1789, dans l'élection de Sézanne et suivait la coutume de Meaux. Son église paroissiale, diocèse de Troyes, doyenné de Sézanne, était consacrée à Saint Pierre, le grand prieur de France, de l'Ordre de Malte, présentait à la cure.

Sources: *Dictionnaire Topographique du département de la Marne, par Auguste Longnon. Paris Imprimerie Nationale M. DCCC. XCI*

Top

Compertrix (51)

Domaine du Temple à Compertrix

Département: Marne, Arrondissement: Châlons-en-Champagne, Canton: Châlons-en-Champagne - 51



Domaine du Temple à Compertrix

— Son église avait été construite sur un terrain donné en 1262 par Thibault, abbé de Saint-Pierre de Châlons. Ces religieux étaient seigneurs de ce village dès 1173, titres de l'abbaye de Saint-Pierre, inventaire page 295.

— Il payait aussi quelques redevances à Monseigneur du chapitre de la cathédrale en 1259, titres du chapitre de la cathédrale de Châlons, tome IV, page 295.

— Un titre de 1410 prouve que l'ordre des Templiers puis des chevaliers de Malte qui les remplaçaient, était propriétaire à Compertrix « Compostus Curur » Manuscrit de la bibliothèque de Châlons.

— Les Templiers de la Neuville, possédaient des biens à Compertrix. Voir le cartulaire de La Neuville-au-Temple, de M. Edouard Barthélemy.

Sources: Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne. Editeurs H. Laurent, imprimeur de la société académique, Châlon 1861.

Top

Contault-Le-Maupas (51)

Domaines du Temple de Contault-Le-Maupas

Département: Marne, Arrondissement: Sainte-Menehould, Canton: Givry-en-Argonne, Commune: Bussy-le-Repos - 51



Localisation: Domaines du Temple de Contault-Le-Maupas

Au mois de mai 1287, Hues de Germinon, abbé de Saint-Sauveur de Vertus se vit « par les nécessités de son couvent » obligé de vendre aux Templiers les grosses et menues dîmes du village, mais elles furent bientôt rachetées.

Le seul évènement fourni par les temps modernes pour les annales de Contault est le passage de Grovenstein.

L'église, monument insignifiant, renferme actuellement dans le chœur les belles boiseries de l'abbaye de Toussaint (XVIIe siècle). Le château ne présente aucun intérêt dans ses débris et avait été, d'ailleurs, reconstruit au dernier siècle par M. Haudos.

Sur le territoire, se trouve la ferme de l'hôpital, qui, depuis longtemps appartient à cet établissement, et l'ancien fief de Maisonvigny (Maisunvineel, Maisun-Vilnet), dont M. Haudos, écuyer, secrétaire du Roi, était seigneur en 1789. Il remontait à une haute ancienneté et formait une paroisse en 1157, année où nous trouvons Charles, curé (presbyter) de ce lieu: à la même époque, il appartenait à Hugues, chevalier, auquel avait succédé, en 1165, Gauthier, également chevalier, avec Adam, son frère et Héloïse, leur soeur: la même année, Jean de Possesse, donna sa terre « de crocia apud Maisunvilnet » aux Templiers qui y établirent une ferme et grange et les Hospitaliers l'ont conservée.

Ce village disparut sans doute lors des guerres du XIVe siècle qui causèrent de si grands dommages à ces contrées: les dîmes en appartenaient à Saint-Sauveur de Vertus et furent aliénées en 1287, avec celles de Contault.

La voie romaine de Reims à Bar, passait à l'extrémité sud de ce territoire.

Sources: Edouard de Barthélemy. Diocèse ancien de Chalons-sur-Marne, tome II. Paris MDCCCLXI

Contault-Le-Maupas, canton de Dommartin-sur-Yèvre.

- Contau, 1147-1151, (Diocèse ancien de Châlon, tome I, page 398)
- Conthau, 1145-1161) (Montiers, C. 1)
- Contaut, 1165 (Fonds de la Maison du Temple de La Neuville, C. 5)
- Cuntaut, 1165 (Diocèse ancien de Châlon, tome I, page 403)
- Conto, vers 1165 (Cartulaire de Montiers, folio 22 v^o)
- Contaudium, 1405 (Pouillé de Châlon, folio 78 r^o)
- Consthauld, 1538 (Cartulaire de Montiers, 9905, folio 252 r^o)
- Constault-en-Champagne, 1771 (Archive nationales, Q1 662)
- Contaut-le-Maupas, XVIIIe siècle (Carte de Cassini)

Sources: Dictionnaire Topographique du département de la Marne, par Auguste Longnon. Paris Imprimerie Nationale M.

DCCC. XCI

Dampierre-au-Temple (51)

Maison du Temple de Dampierre-au-Temple

Département: Marne, Arrondissement: Châlons-en-Champagne, Canton: Suippes - 51



Localisation: Maison du Temple de Dampierre-au-Temple

Les terres de la commanderie à Dampierre-au-Temple sont regroupées au sein de la ferme de Montgravonne, divisée en douze parcelles de très petites dimensions. La commanderie possède en outre deux possessions dans la Grande Rue de Dampierre, deux au Bouchon de la Valette, une aux Ormes, au Prez Huyas, au Paradis, à la Grande Chènevière, au Noyer le Chat, à la Saulaye la Guide. Ce terroir comprend environ 9 journées, soit à peine 4 hectares. Il faut certainement revoir ce chiffre à la hausse car il est très inférieur aux 97 hectares du terroir de Saint-Hilaire.

La commune de Dampierre-au-Temple a conservé ceux de la Belle Croix, du Champ Marguenne, de la Tombelle, du Buisson Brandin, du Mont Gravonne, de la Voix Mortoise, du Haut des Garennes, du Plantinot et de la Folie. La Belle Croix était devenue la Croix lors des remembrements avant de reprendre son qualificatif d'origine, et le Bas des Garennes se retrouve sous la forme de Haut des Garennes sur le premier cadastre; la Voix Mortoise est le résultat d'une dérive orthographique récente de la Voie Mortoise.

Ces quatre terroirs forment un domaine d'environ 558 hectares, ce qui est considérable pour le seul chef-lieu de commanderie sachant que le temporel complet, granges comprises, de Saint-Etienne-de-Renneville, plus importante commanderie de Normandie, était de 800 hectares. Ces terroirs sont extrêmement bien connus pour l'époque moderne et sont révélateurs, par leur configuration, de leur évolution à partir

d'un noyau originel.

Les Hâves de Pisseloup qui appartenait jadis à la seigneurie forment à présent une enclave qui existait déjà, plus étroite, sur les plans de 1788-1790.

Sources: Hélène Maigret: La commanderie de Neuville-au-Temple (Marne). étude du temporel et perspectives archéologiques.

Maison du Temple de Dampierre-au-Temple

Vocable Saint-Pierre. Patron: le chapitre de Notre-Dame-en-Vaux.

Cette paroisse dépendait pour la seigneurie et la dîme de la commanderie de La Neuville fondée vers 1128 sur son territoire par les frères du Temple, et ils la reçurent comme Saint-Hilaire du sire de Mareuil.

Les menues dîmes seules appartenait au chapitre Saint-Etienne de Châlons.

L'église n'est pas ancienne. Il ne reste plus rien absolument de l'ancienne commanderie qui comprenait manoir, chapelle, pigeonnier, bâtiments, d'exploitation, jardin etc.

Sources: Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne (Châlons-en-Champagne), histoire et monuments. Par Edouard Marie Barthélemy. Tome II. Paris MDCCCLXI.

Dampierre-au-Temple

Dampierre-au-Temple, « Dampetra ad Templum », pouillé de Châlons, à 9 kilomètres de Châlons, est situé sur la Vesle.

— A un kilomètre à l'est de Dampierre, était autrefois le village de la Neuville, où l'ordre des Templiers avait, dès son origine, en 1128, une commanderie, la première et la plus importante de la Champagne. Le village a disparu depuis longtemps, et les derniers vestiges de la commanderie ont été détruits pendant la révolution.

— Dans une charte de 1188, Henry, comte de Champagne, fait don à la commanderie de la Neuville, de droits importants sur Dampierre-sur-Vesle.

— le chapitre de la cathédrale percevait les dîmes de Dampierre, en 1588 (titres du chapitre inventaire tome IV, page 52.)

Sources: Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne. Editeurs H. Laurent, imprimeur de la société académique, Châlon 1861.

Maison du Temple de Dampierre-au-Temple

Dampierre-au-Temple, commune de Suippes.

— Dampnus Petrus, 1134 (La Neuville, C. 4).

- Dampetrus, 1163 (La Neuville, C. 4).
- Dampetrus villa scilicet sita super Vidulam Fluvium, 1188. A cette date Dampierre fut donné par Germond le Gras, de Mareuil, aux Templiers; de là son surnom actuel (La Neuville, C. 5).
- Villa que dicitur Dompna Petra, 1248 (La Neuville, C. 4).
- Dampetra ad Templum, 1296 (La Neuville, C. 5).
- Dampierre-au-Temple, 1390 (Saint-Pierreux-Monts, c. 4, 1.3).
- Mont-Dampierre, 1794 (Archives national F2 7).
- Dampierre-au-Temple était compris, en 1789, dans l'élection de Châlons et était régi par la coutume de Viry. Son église paroissiale, diocèse de Châlons, doyenné de Bussy-le-Château, était consacrée à Saint-Pierre; le chapitre de Notre-Dame-en-Vaux de Châlons présentait à la cure.

Sources: Dictionnaire Topographique du département de la Marne, par M. Auguste Longnon. Paris M DCCC XCI

Top

Epernay (51)

Domaines du Temple d'Epernay

Département: Marne, Arrondissement et Canton: Epernay - 51



Localisation: Domaines du Temple d'Epernay

- Sparnai, 1151 (Fonds de La Neuville au Temple, c. 9)
- Esparnaium, 1190 (Fonds de La Neuville au Temple, c. 8)

— Esparnoi, 1248 (Fonds de La Neuville au Temple, c. 4)

Sources: Dictionnaire Topographique du département de la Marne, par M. Auguste Longon. Paris M DCCC XCI

Domaines du Temple d'Epernay

Edouard de Barthélemy, dans son histoire de Châlons, et dans le cartulaire de La Neuville-au-Temple, nous dit que cette Maison de La Neuville possédait des terres, des prés, de nombreuses maisons, jardins et granges à Châlons et à Epernay, trois moulins à Châlons, des vignes aux alentours d'Epernay et divers bois, garennes et chènevières dans plusieurs lieux.

Cartulaire de La Neuville au Temple

1150 — Approbation par l'évêque Barthélémi d'une donation faite aux Templiers par Marc de Pleurs et Hugues d'Epernay. Terres et revenus.

1190 — Donation de l'an 1190 aux Templiers par Guido et Odo de Choily (Chouilly) du consentement de Bénigne et Hugues leurs frères, de soixante sous de rente à prendre sur la halle aux toiles d'Epernay.

1281 — Acquisition par devant Guillaume de Muissie, bailli de Vitry, Blondel d'Epernay et Quiart maître boucher, ses jurés à ce établis, sur Colins de Corsemant, écuyer, et Jehanne, sa femme, au profit du Temple d'Epernay, de cinq muids de vins à percevoir annuellement à Avize, pour 19 livres 10 sols tournois payés comptant.

1295 — Lettre de Beudoin, abbé de Saint-Martin d'Epernay, par laquelle il s'accorde avec le précepteur de la Neuville pour les dimes des terres sises à Epernay, Chantereine et la Neuville.

Sources: Edouard de Barthélémy - Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne - Histoire et Monuments. Paris A. Aubry, Libraire - M D CCC LXI

Les Hôpitaux d'Epernay

Le comte Henry dit le Large, comte de Champagne, releva l'hôpital d'Epernay qui était détruit par les guerres. Il ordonna en 1179 que l'on y recevrait les pauvres de la ville de l'un et de l'autre sexe dans des salles différentes, et que cet hôpital serait régi par un des chanoines de l'abbaye (1).

1. Voir le n° 14 du cartulaire de l'abbaye Saint-Martin d'Epernay, tome II.

Dans le même temps, fut établi au faubourg Saint-Laurent un hôpital pour y renfermer

ceux qui seraient attaqués de la lèpre, sous le nom de Léproserie ou Ladrerie, maladie dans les anciens temps fort commune, à présent très-rare, presque inconnue, lequel hôpital était joint à la chapelle de Saint-Laurent et placé dans la même terre où la chapelle était construite.

La ville d'Epernay s'était déjà ressentie des bienfaits de ce prince, qui avait fait bâtir un hôpital hors de la ville, à l'orient du château Saint-Remy, en 1145, destiné à recevoir les pauvres et les malades étrangers. Cet hôpital était construit dans le faubourg de la Folie, sur le plan duquel M. de Bussy, lieutenant du roi à Epernay, avait fait mettre une croix de pierre qui désignait le lieu où cet hôpital était édifié, duquel il ne reste à présent aucun vestige; et la croix, qui subsistait en 1746, est détruite à cause du chemin royal fait nouvellement, qui passe à l'endroit où cette croix était élevée (2).

2. On y faisait tous les ans la procession du dimanche des Rameaux et on y lisait l'Evangile. Le P. Caradreux prieur et curé, est le premier qui s'en est dispensé en 1747. (Note de Bertin du Bocheret.)

En sorte que dans ce temps il y avait à Epernay trois hôpitaux:

1. l'hôpital ou Hôtel-Dieu dans la ville, près l'église dite l'Aumônerie, pour les pauvres et malades de la ville;
2. l'hôpital ou Maladrerie ou Léproserie, au faubourg Saint-Laurent, pour les malades de la lèpre et autres maladies contagieuses, desservie anciennement par les Templiers ou Chevaliers du Temple, et depuis par les Hospitaliers ou Chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem;
3. l'hôpital hors de la ville, au faubourg de la Folie (3), destiné pour les pauvres et malades étrangers.

3. Peut-être était-ce une renfermerie pour les fous ou insensés qui lui a donné ce nom

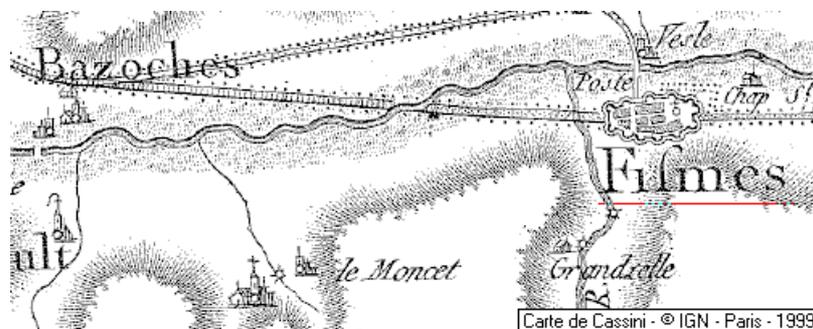
Sources: Epernay et l'Abbaye Saint-Martin de cette ville. Par Auguste Nicaise. Châlons-sur-Marne M D CCCLXIX.

Top

Fismes (51)

Maison du Temple de Fismes

Département: Marne, Arrondissement: Reims, canton: Fismes - 51



Localisation: Maison du Temple de Fismes

Les Templiers possédaient des biens à Fismes dans la première moitié du XIII^e siècle. Un seigneur du lieu, du nom de Robert Morel, avait, en 1230, renoncé en leur faveur à tous ses droits sur des terres, prés et maisons qui leur appartenaient à Fismes. Le même personnage leur avait vendu, en 1235, des droits de vinage et de justice.

La maison du Temple de Fismes était située sur l'ancienne chaussée Brunehaut, allant vers Braisne.

Il en dépendait une cinquantaine d'arpents en labour, prairie et vigne, qui, avec des dîmes et divers droits seigneuriaux, rapportaient, en 1309, 63 livres 15 sols 9 deniers, toutes charges déduites.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Autre possibilité ou un autres biens Templiers

Si l'on en croit M. Valentin, il y aurait eu d'autres biens Templiers à Baslieux-lès-Fismes. M. Mannier dit juste audessus, que la Maison du Temple était probablement située sur la route de Braisne, par contre M. Valentin nous dit qu'il y en aurait eu une autre à Baslieux-lès-Fismes. je vous laisse juge.

Maison du Temple de Baslieux-lès-Fismes

Département: Marne, Arrondissement: Reims, canton: Fismes - 51

Maison du Temple de Baslieux-les-Fismes

Localisation: Maison du Temple de Baslieux-les-Fismes

- Balliolum, 1106.
- Bailleux.
- Baslieux-lès-Fismes.

Ce village, sans doute fort ancien, paraît avoir eu, dans les siècles passés, une certaine importance. Des vestiges d'habitations que l'on retrouve encore tous les jours, des chambres souterraines où l'on reconnaît des signes incontestables d'un séjour prolongé, des foyers, des couloirs dérobés sous les bâtiments, se croisant en tous sens et superposés les uns aux autres, des dénominations locales qui rappellent le passage des étrangers, des tombeaux en pierre, des armes de diverses époques (on a recueilli encore, ces jours derniers, un boulet enfoncé à la profondeur d'un mètre), tout cela donne à penser que Baslieux a été le théâtre d'événements importants, et qu'il a subi le joug de l'invasion étrangère.

Du reste, cette conclusion se trouve confirmée et par les souvenirs vivant dans le pays, et par les monuments de l'histoire.

— Ici, sur la montagne, près du chemin qui conduit à Blanzly, on montre la place où les Anglais, soutenant le comte Thibaut dans sa révolte, furent battus par saint Louis ; — là, du côté de Romain, on cultive le champ des Anglais, à jamais célèbre par la leçon assez sévère que leur donnèrent les Rémois vers le printemps de 1360.

— On aborde le village d'un côté par la rue des Lorrains, et de l'autre, en passant auprès d'un cimetière qui porte le nom des huguenots.

Temple de Baslieux-les-Fismes

— Au centre et près de l'église, on voit l'emplacement de d'ancien bâtiments des Templiers, converti, depuis des siècles, en un château d'abord, et ensuite en une maison de culture. Cette transformation si complète n'a cependant pas fait disparaître

tous les vestiges de sa première destination ; on voit encore des débris d'architecture gothique, qui ont appartenu à la chapelle ; le massif de l'autel est encore dans son entier, et l'on a retiré, l'année dernière, des souterrains où elles avaient été cachées sans doute, plusieurs statues mutilées.

Il y a moins de trente ans, le chœur de l'église des Templiers subsistait encore dans son entier, et servait de colombier ; il était percé de trois fenêtres d'un style ferme et pur. Des personnes compétentes, qui l'ont vu et étudié, nous assurent que sa construction devait être reportée au XIIe siècle.

*Sources: Valentin, Notice historique et descriptive des monuments civils et religieux du canton de Fismes - Travaux de l'Académie impériale de Reims. 4e volume, année 1863-1864. Reims M DCCC LXVI - **Bnf***

Top

Forestière (La) (51)

Domaine de du Temple de La Forestière

Département: Marne, Arrondissement: Epernay, Canton: Esternay - 51



Localisation: Domaine de du Temple de La Forestière

Ce domaine, situé à une lieue et demie de Barbonne, fut acquis par les Templiers d'un seigneur, du nom de Jacques du Pont, « de Pontibus », qui leur céda sa terre de la Forestière...

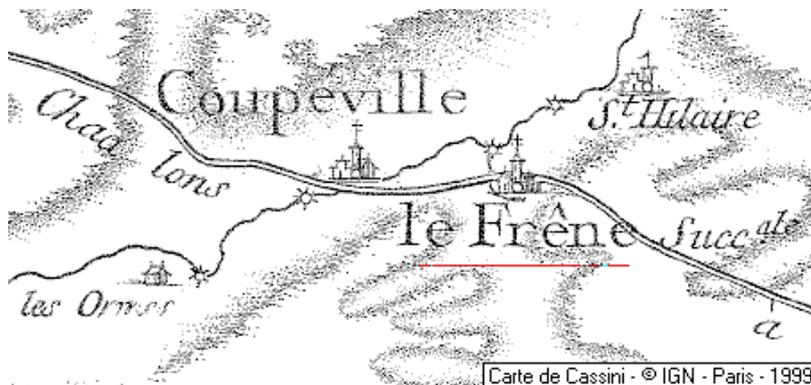
Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Top

Fresne (Le) (51)

Domaine du Temple à Le Fresne

Département: Marne, Arrondissement: Châlons-en-Champagne, Canton: Marson - 51



Localisation: Domaine du Temple à Le Fresne

Le Fresne, à 21 kilomètres de Châlons, est bâti dans la vallée de la Moivre et environné de hauteurs qui l'exposent à être ravagé par les eaux pluviales.

— Les Templiers levaient divers droits sur Le Fresne.

— Les grosses dîmes étaient perçues par le chapitre de la cathédrale de Châlons, en 1603; Fresne (titre du chapitre inventaire tome V, page 113).

— Il s'appelait, en 1217, « La Fraisne » (titres de la commanderie de La Neuville-au-Temple, inventaire page 61).

— En 1621, « Fraine », (titres de la commanderie de Saint-Amand, inventaire page 177).

— Les Templiers de la Neuville, possédaient des biens à Fraisne. Voir le cartulaire de La Neuville-au-Temple, de M. Edouard Barthélemy.

Sources: Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne. Editeurs H. Laurent, imprimeur de la société académique, Châlons 1861.

Fresne (Le) ou Le Fresne-sur-Moivre, canton de Marson

— Le Fraisne, 1280 (Fond de la Maison du Temple de La Neuville, c. 9)

Sources: Dictionnaire Topographique du département de la Marne, par Auguste Longnon. Paris Imprimerie Nationale M. DCCC. XCI

Frignicourt (51)

Domaine du Temple à Frignicourt

Département: Marne, Arrondissement: Vitry-le-François, Canton: Vitry-le-François-Est - 51



Localisation: Domaine du Temple à Frignicourt

Frignicourt, « Frimicuria », pouillé de Châlons, à 3 kilomètres de Vitry et 35 kilomètres de Châlons, est situé sur la Marne et traversé par la route de Montier-en-Der.

— Ses terres fertiles sont consacrées à la culture, ou couvertes de prairies naturelles et de bois.

— Il y avait à Frignicourt deux bans de seigneurie, l'un relevant du roi, à cause du château de Vitry, et l'autre appartenant aux religieux de Vitry et de Châlons. Le curé était régulier et ordinairement génovéfain, à la nomination de l'abbé de Toussaints de Châlons.

— Un titre de 1158, cite les moulins de Frignicourt comme appartenant à l'abbaye de Toussaints-en-l'Isle de Châlons (titres de cette abbaye inventaire page 125).

— En 1180, ces moulins et divers droits seigneuriaux furent acquis par les religieux de Trois-Fontaines (titres de l'abbaye inventaire page 183).

— En 1369, les Templiers de Vitry percevaient plusieurs redevances.

— Les dîmes appartenaient au chapitre de Vitry pour deux tiers, et à l'abbé de Toussaints pour l'autre tiers.

— Les Templiers de la Neuville, possédaient des biens à Frignicourt. Voir le cartulaire de La Neuville-au-Temple, de M. Edouard Barthélemy.

Sources: Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne. Editeurs H. Laurent, imprimeur de la société académique, Châlons 1861.

Domaine du Temple à Frignicourt

— Les Templiers de La Neuville-au-Temple y avaient des biens

Archives départementales de la Marne.

Frignicourt, canton de Vitry-le-François

- Frogneicort, 1136 (Cartulaire de Toussaints, folio 47 v^o)
- Frenilcurtis, 1131-1142 (Toussaints, C, 1)
- Fregneicort, vers 1145 (Cartulaire de Toussaints, folio 48 r^o)
- Freignicort, 1153 (Toussaints, c, 8)
- Frenicuria, 1158 (Toussaints, c, 8)
- Fregnicort, 1166-1187 (Toussaints, c, 8)
- Frigneicort, 1164-1191 (Trois-Fontaines, c, 5)
- Frignicort, 1237 (Ibidem)
- Frignicourt, 1240 (Cheminon, c, 1)
- Fregnicourt, Fraignicort, vers 1252 (Archives Nationales, J, 202, 55)
- Frenicourt, 1267 (Trois-Fontaines, c, 5)
- Frimigicuria Cathalaunensis dyosesis, 1293 (Saint-Pierre-aux-Monts, c, 4, l, 2)
- Fregnicourt, vers 1300 (Extenta Campagnie Vitry)
- Frenicuria, 1316 (Saint-Pierre-aux-Monts, c, 14)
- Frignicourt, 1353 (Trois-Fontaines, c, 5)
- Fraignicourt, 1380 (Chapitre de Reims, l. Vauclerc)
- Frignicuria, 1405 (Pouillé de Châlons, folio 77 r^o)
- Frignicourt-sur-Marne, 1464 (Saint-Pierre-aux-Monts, c, 14)

Sources: Dictionnaire Topographique du département de la Marne, par Auguste Longnon. Paris Imprimerie Nationale M.

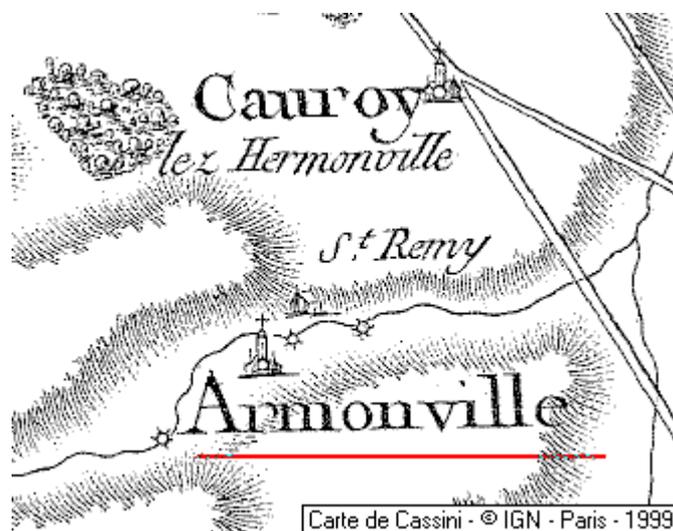
DCCC. XCI

Top

Hermonville (51)

Biens du Temple d'Hermonville

Département: Marne, Arrondissement: Reims, Canton: Fismes - 51



Localisation: Biens du Temple d'Hermonville

A Hermonville qui, autrefois, était de la paroisse de Berméricourt, la Maison du Temple de Berméricourt avait une maison située rue Monset, avec un pressoir et quelques vignes.

Les bois de « Cormissy » avaient été achetés en 1263, par Messieurs du Temple de Reims, des abbés et religieux du couvent de Saint-Thierry.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Top

Ludes (51)

Domaine du Temple à Saint-Jean de Ludes

Département: Marne, Arrondissement: Reims, Canton: Verzy, Commune: Ludes - 51



Localisation: Domaine du Temple à Saint-Jean de Ludes

Saint-Jean, commune de Ludes, les Templiers de Reims, y avaient des biens et possédaient la cure de l'église de Ludes

Ludes, commune de Verzy

- Luidum, 1215 (Saint-Basle, I, 27)
- Lusdia, 1216 (Chapitre de Reims, I, Ludes)
- Ludes, 1220 (Saint-Rémy, I, 186)
- Luide, la Lude, vers 1222 (Livres des vasseaux de Champagne)
- Luyda, 1257 (Archives Nationales, S 5036)
- Luisdia, vers 1260 (Nécrologie de l'église de Reims, page 102)
- Luda, vers 1263 (Archives administratives de Reims, tome I, page 855)
- Ludya, 1276 (Saint-Basle, I. 13)
- Luyde, 1295 (Saint-Pierre-aux-Monts, c, 19)
- Ludia, 1303-1312 (Archives administratives de Reims, tome I, page 1117)
- Ludes, 1349 (Chapitre de Châlon)
- Luydes, Luides, 1353 (Archives Nationales, page 182, folio 132 et 133)
- Luddes, 1602 (Ibidem page 182, folio 126)
- Ludde, 1662 (Ibidem, page 193, folio 63)
- Ludes était compris, en 1789, dans l'élection de Reims et suivait les coutumes de Vitry.
- Son église paroissiale, diocèse de Reims, doyenné de Vesle, était dédiée à Saint-Jean-Baptiste.
- Le commandeur du Temple de Reims présentait à la cure

Sources: Dictionnaire Topographique du département de la Marne, par Auguste Longnon. Paris Imprimerie Nationale M.

DCCC. XCI

Top

Marne (51)

Poix

Département: Marne, Arrondissement et Canton: Châlons-en-Champagne - 51

- A 19 kilomètres de Châlons, est situé dans un vallon crayeux éloigné de tout cours d'eau.
- Son église, bâtie sur une butte, est une construction régulière du XIIe siècle.

- Ce village est cité sous le nom de *Poiz*, en 1229 dans les titres de la commanderie des templiers de La Neuville (inventaire page 61)
- Et, en 1655, dans les titres de l'abbaye de Toussaints (inventaire page 173).
- L'ordre du Temple y percevait des redevances en 1229.

Saint-Jean-sur-Moivre

Département: Marne, Arrondissement: Châlons-en-Champagne, Canton: Marson - 51

— Sanclas Joannes supra meviam, pouillé de Châlons, à 18 kilomètres de Châlons, est bâti dans le vallon de cette rivière, mais la plus grande partie de son sol est inégale et montueuse.

— Une bulle d'Eugène III, datée de 1147, confirme aux religieux de Trois-Fontaines divers droits sur cette commune (inventaire des titres page 299).

— En 1185, l'ordre des Templiers possédait des biens à Saint-Jean (titres de la commanderie de la Neuville-au-Temple, inventaire page 28).

— En 1475, le curé de L'Epine employa une partie des 1,200 écus d'or donnés à son église par Louis XI, à acheter quelques dîmes de ce village.

— Une sentence de 1492 condamne les habitants à payer une partie des dîmes au chapitre de la cathédrale de Châlons (titres du chapitre inventaire tome VI, page 127).

Bouy

Département: Marne, Arrondissement: Châlons-en-Champagne, Canton: Suippes - 51

— A 14 kilomètres de Châlons, est situé sur les bords de la Vesle. Une partie de la seigneurie de Bouy appartenait aux dames de l'abbaye d'Avenay, dès 1140, elles achetèrent le reste en 1350, au chevalier Jean de La Tour en Veivre (titres de l'abbaye d'Avenay, inventaire page 101).

— Les habitants de Suippes et de Somme-Suippe ayant envahi une partie des terres de Bouy en 1490, Charles VIII en ordonna la restitution aux dames d'Avenay.

— Les Templiers avaient aussi des propriétés à Bouy dès l'an 1210 (titres de la commanderie du Temple, inventaire page 26).

Dampierre-au-Temple

Département: Marne, Arrondissement: Châlons-en-Champagne, Canton: Suippes - 51

— Dampetra ad Templum, pouillé de Châlons, a 9 kilomètres de Châlons, est situé sur la Vesle.

— A un kilomètre à l'est de Dampierre, était autrefois le village de la Neuville, où l'ordre des Templiers avait, dès son origine, en 1128, une commanderie, la première et la plus importante de la Champagne.

— Le village a disparu depuis longtemps, et les derniers vestiges de la commanderie ont été détruits pendant la révolution.

— Dans une charte de 1188, Henry, comte de Champagne, fait don à la commanderie de la Neuville, de droits importants sur Dampierre-sur-Vesle.

— Le chapitre de la cathédrale percevait les dîmes de Dampierre, en 1588 (titres du chapitre inventaire tome IV, page 52.)

Renneville

Département: Marne, Arrondissement: Châlons-en-Champagne, Canton: Vertus, Commune: Villeneuve-Renneville-Chevigny - 51

— A 21 kilomètres de Châlons, très petite commune qui a une église, un ancien château, et un moulin à eau alimenté par la Berle.

— Cette localité était tributaire des Templiers.

Oiry

Département: Marne, Arrondissement: Epernay, Canton: Avize - 51

— Oureyun, dec. Spamaco, à 8 kilomètres d'Epernay et 25 kilomètres de Châlons, possède un territoire arrosé par la Somme-Soude, et divisé en prés, en terres labourables et en vignes.

— La culture est la principale occupation des habitants.

— Cette commune a une station sur le chemin de fer qui, malgré la proximité d'Epernay, a une assez grande importance à cause des gros vignobles qu'elle dessert.

— On lit dans un titre de 1507 que ce village payait diverses redevances à la commanderie des Templiers de Maucourt, en 1157 (inventaire page 32).

Dampierre-sur-Auve

Département: Marne, Arrondissement et Canton: Sainte-Menehould - 51

— Dampetra supra Meviam, pouillé de Châlons, à 7 kilomètres de Sainte-Ménéhould et 36 kilomètres de Châlons, est un village ancien.

— Il est appelé Dominus Petrus, dans une donation, aux Templiers, du seigneur de Possesse, en 1185 (titres de la commanderie de La Neuville, page 28).

— Il a un territoire fertile et bien cultivé ; les marais tourbeux de l'Auve sont traversés par une belle chaussée qui aboutit à la grande route ; des plantations d'oseraies prospèrent dans ces terrains humides et rapportent beaucoup.

Possesse

Département: Marne, Arrondissement: Vitry-le-François, Canton: Heiltz-le-Maurupt - 51

— En 1224, Anselme de Galraude fonda le prieuré de Saint-Crepin de l'ordre de Saint-Benoist.

— En 1265, le fils d'Anselme, dota une Maison du Temple.

Saint-Jean-devant-Possesse

Département: Marne, Arrondissement: Vitry-le-François, Canton: Heiltz-le-Maurupt - 51

— Sanctus Joannes juxta Possessas, pouillé de Châlons, à 24 kilomètres de Vitry et 37 kilomètres de Châlons.

— Ce petit village sur la Vière, a un territoire fertile, bien exploité par les habitants qui s'adonnent tous à la culture. Aussi donne-t-il d'abondants produits.

— L'abbaye de Saint-Pierre de Châlons y exerçait des droits en 1079 (titres de l'abbaye, inventaire page 102).

— En 1331, les religieux de Toussaints de Châlons et les Templiers de Maucourt avaient aussi des propriétés à Saint-Jean.

Frignicourt

Département: Marne, Arrondissement et Canton: Vitry-le-François - 51

— Frimicuria, pouillé de Châlons, à 3 kilomètres de Vitry et 35 kilomètres de Châlons, est situé sur la Marne et traversé par la route de Montier-en-Der.

— Ses terres fertiles sont consacrées à la culture, ou couvertes de prairies naturelles et de bois.

— Il y avait à Frignicourt deux bans de seigneurie, l'un relevant du roi, à cause du château de Vitry, et l'autre appartenant aux religieux de Vitry et de Châlons.

— Le curé était régulier et ordinairement génovéfain, à la nomination de l'abbé de Toussaints de Châlons. Un titre de 1158, cite les moulins de Frignicourt comme appartenant à l'abbaye de Toussaints-en-l'Isle de Châlons (titres de cette abbayes

inventaire page 125).

— En 1180, ces moulins et divers droits seigneuriaux furent acquis par les religieux de Trois-Fontaines (titres de l'abbaye inventaire page 183).

— En 1369, les Templiers de Vitry percevaient plusieurs redevances.

— Les dîmes appartenaient au chapitre de Vitry pour deux tiers, et à l'abbé de Toussaints pour l'autre tiers.

Epernay

Département: Marne, Arrondissement et Canton: Epernay - 51

— Sparnacum (époque Gallo-Romaine), à 32 kilomètres de Châlons.

— Il est question d'Epernay, en 1235, dans une charte de l'abbaye d'Hautvillers (inventaire page 235);

— En 1295, dans les titres de la commanderie de La Neuville-au-Temple (inventaire page 25);

— Dans le faubourg Saint-Laurent, on trouve une petite chapelle qui a été bâtie, en 1768, sur l'emplacement d'un ancien hôpital de lépreux, fondé en 1145, et desservie autrefois par chevaliers du temple, puis par ceux des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

Charmontois-L'Abbé

Département: Marne, Arrondissement: Sainte-Menehould: Canton: Givry-en-Argonne, Commune: Les Charmontois - 51

— A 20 kilomètres de Sainte-Ménéhould et 50 kilomètres de Châlons, est situé sur une éminence au bord de l'Aisne.

— Le sol est fertile et bien cultivé. Les jeunes porcs que l'on élève sont l'objet du commerce le plus important.

— Un titre de 1350 cite ce village comme tributaire de l'ordre du Temple, et les dîmes étaient levées par la collégiale de la Trinité de Châlons, en 1338 (titres de la collégiale, inventaire page 108).

— Son église, qui sert aux deux villages, Charmontois l'Abbé et Charmontois-le-Roi, a un chœur du XVe siècle avec cinq fenêtres flamboyantes à 4 et 5 baies ; les nefs sont en bois ; on y voit quatre niches de la Renaissance.

Charmontois-Le-Roi

Département: Marne, Arrondissement: Sainte-Menehould: Canton: Givry-en-Argonne, Commune: Les Charmontois - 51

— A 20 kilomètres de Sainte-Ménéhould et 49 kilomètres de Châlons, n'est séparé du village précédent que par l'Aisne. Il est dans une plaine environnée de bois, parsemée d'étangs et souvent inondée par les débordements de l'Aisne. On y élève des pores comme dans le village voisin ;

— Comme Charmontois-L'Abbé, lui aussi, il était tributaire de la collégiale de la Trinité de Châlons et de l'Ordre du Temple en 1283 (titre de la commanderie du Temple, inventaire page 169).

Contault-Le-Maupas (Contault)

Département: Marne, Arrondissement: Sainte-Menehould: Canton: Givry-en-Argonne - 51

— Contaudium, pouillé de Châlons, à 26 kilomètres de Sainte-Ménéhould et 37 kilomètres de Châlons, est situé dans une gorge humide qui lui a fait donner le nom de Maupas ou Mauvais pas.

— Gontault avait un château entouré de fossés, qui appartenait à la famille de Haudos.

— Ce village jouissait du privilège de ne pas avoir de seigneur et de n'être assujetti à aucun droit féodal.

— Les chevaliers du Temple y achetèrent des propriétés en 1287.

Noirlieu

Département: Marne, Arrondissement: Sainte-Menehould: Canton: Givry-en-Argonne - 51

— A 21 kilomètres de Sainte-Ménéhould et 40 kilomètres de Châlons, qui doit probablement son nom à la couleur foncée de ses terres, est bâti assez proprement sur les bords d'un vaste étang alimenté par des sources sortant de la Serre, chaîne montagneuse peu élevée, qui sépare, dans cette contrée, le Vallage de la Champagne.

— L'église est un monument bien dégradé, avec un portail Renaissance portant le millésime de 1552.

— Avant la Révolution, les habitants de Noirlieu ne possédaient pas la cinquième partie du territoire, tout le reste appartenait au seigneur et aux établissements religieux.

— Parmi ses dépendances est le domaine de BOUET, qui a été longtemps exploité par

M. Barrois, un des agronomes les plus distingués du pays, auquel a succédé son fils, qui suit les mêmes errements.

— Au XIIIe siècle, l'ordre du Temple avait sur son territoire une maison dépendant des commanderies de Maucourt et de la Neuville-au-Temple.

— On la nommait commanderie de Noirlieu ou de la Neuville-au-Temple-les-Epense, titres de la commanderie du Temple, de 1150 (inventaire page 34).

Saint-Mard-sur-Le-Mont

Département: Marne, Arrondissement: Sainte-Menehould: Canton: Givry-en-Argonne - 51

— Sanctus Medardus supra montem, pouillé de Châlon.

— Ce village était tributaire de l'Ordre du Temple en 1374.

Tilloy-et-Bellay

Département: Marne, Arrondissement: Sainte-Menehould: Canton: Givry-en-Argonne - 51

— A 23 kilomètres de Sainte-Ménéhould et 20 kilomètres de Châlon.

— Ce village appartenait à l'ordre de Malte et payait des droits féodaux fort élevés (titres de la commanderie du Temple de Saint-Amand, 1545, inventaire page 107)

Felcourt

Département: Marne, Arrondissement et Canton: Sainte-Menehould - 51

— A été un bourg considérable détruit, diton, il y a 300 ans, par un incendie; on voit encore sur cette commune divers retranchements faits par les armées prussiennes, en 1792.

— Un titre de 1281, concède à l'ordre du Temple, qui avait une maison à Noirlieu, divers droits sur ce village.

Ripont

Département: Marne, Arrondissement: Sainte-Menehould, Canton: Ville-sur-Tourbe, Commune: Rouvroy-Ripont - 51

— A 24 kilomètres de Sainte-Ménéhould et 41 kilomètres de Châlons, bâti sur la Dormoise est presque entièrement sur les terres de Champagne.

— La terre de Ripont et le fief de Sézanne qui en dépendait, appartenaient au maréchal

de Joyeuse ; la dîme était levée par l'abbaye de Moiremont.

— La cure était à la nomination de l'ordre du Temple.

— En 1251, il y eut une association entre l'abbé de Moiremont et Thibault, roi de Navarre, pour bâtir une ferme auprès de Ripont, sur le banc d'Harcourt ; il avait une prévôté, en 1587.

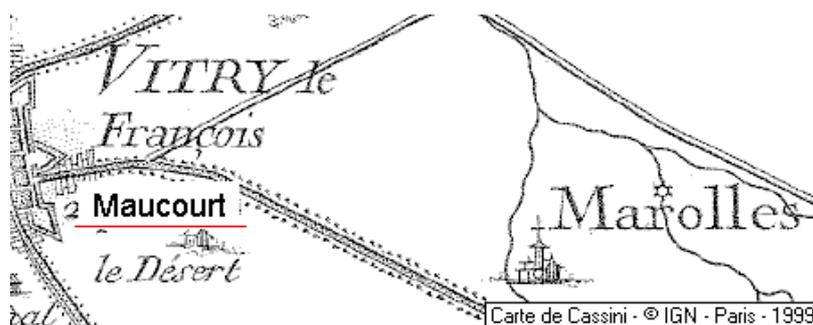
*Sources: Mémoire de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du Département de la Marne. Année 1861 - 2e partie. Châlons-sur-Marne; 1861. - **Bnf***

Top

Maucourt (Vitry-le-François) (51)

Maison du Temple de Maucourt

Département: Marne, Arrondissement et Cantons: Vitry-le-François - 51



Localisation: Maison du Temple de Maucourt

Hugues de Payns qui y fonda la première commanderie, ne tarda pas à établir une préceptorie à la Neuville-au-Temple, près de Châlons-sur-Saône. Le territoire avoisinait la Vesle et était inoccupé: les Templiers s'y fixèrent, y construisirent des bâtiments, et, grâce aux nombreuses donations qu'ils recueillirent, dès 1132, ils firent de ce domaine un des plus beaux de la province.

Le village de Maucourt, sur l'emplacement duquel devait s'élever plus tard Vitry-le-François, devint de son côté le siège d'une préceptorie qui, sans égaler celle de la Neuville, jouit d'une certaine prospérité.

Des événements historiques importants ont modifié le statut de la maison de Maucourt et entraîné son rattachement à la Neuville-au-Temple fondée en 1185 par les donations

de Jean et Hugues de Possesse de terres, bois, près, rivière, et surtout de la seigneurie de Maucourt, elle constitua une commanderie prospère.

Maucourt perd son autonomie en 1544 à cause de la destruction de la ville de Vitry-en-Perthois par Charles Quint ; François Ier intervient dans sa reconstruction en choisissant le site de plaine de la seigneurie de Maucourt et en réquisitionnant ses terres. Il y fait transporter les matériaux de l'ancienne ville pour rebâtir une agglomération au plan régulier, Vitry-le-François.

Sous les hospitaliers, le commandeur de la Neuville devient alors aussi celui de Maucourt, et la maison est désormais appelée commanderie de la Neuville-au-Temple et de Maucourt-lès-Vitry.

Citée dès le XIIe siècle dans les chartes de donations.

Citée au XIIIe, la seigneurie dépendait de la châellenie de Chaulnes.

Le village a été totalement détruit en 1914-1918.

*Sources: Héléne MAIGRET. La commanderie de **Neuville-au-Temple** (Marne). Etude du temporel et perspectives archéologiques. Bulletin Archéologique du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques et Moyen-âge, Renaissance, Temps Modernes N° 27 année 1999.*

Maucourt par Trudon des Ormes

Des évènements historiques importants ont modifié le statut de la maison de Maucourt et entraîné son rattachement à la Neuville-au-Temple fondée en 1185 par les donations de Jean et Hugues de Possesse de terres, bois, près, rivière, et surtout de la seigneurie de Maucourt, elle constitua une commanderie prospère.

Autre maison du Temple, qui ne nous est connue que grâce à une réception-faite, vers 1285, par le chevalier du Temple, Pierre « de Torbona ».

Procès, tome II, page 34.

De aliis illicitis non fuit locutus eisdem nec ipse receptor nec alius. Item, dixit quod viderat per eundem modum, ut sibi videtur, recipi quoad licita, sed primo dixerat in generale fratrem quemdam militem Lotoringum, cujus nomen vel cognomen ignorat, in quadam camera domus Templi de Moncourt Cathalanensis diocesis, per dictum fratrem Petrum de Torbona, sunt XXVI anni vel circa, presentibus dicto fratre Raynaudo et ipso teste.

Les bâtiments de cette templerie, qui n'est pas autrement désignée, durent disparaître

au XVI^e siècle, car c'est sur l'emplacement du village de Maucourt, que, d'après M. Auguste Longnon (Dictionnaire topographique de la Marne), fut construite, en 1545, la ville de Vitry-le-François.

Sources: Trudon des Ormes: Les possessions templières recueillent durant les interrogatoires des templiers par les hommes de Philippe le Bel et les commissions pontificales des diocèses de France.

Maucourt par Edouard Barthélemy

Juillet 1306. Vente faite aux Templiers par Jean de Brecons, écuyer, de ce qu'il possédait a Maucourt, justice, seigneurie et terres labourables, main morte et for mariage pour, la somme de 3,400 livres payée comptant. En présence de l'official de l'archidiacre de Châlons.

Sources: Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, histoire et monuments: suivi des cartulaires inédits de la commanderie de la Neuville-au-Temple, des abbayes de Toussaints, de Monstiers et du prieuré de Vinetz. Par Edouard de Barthélemy. 1861

Maison du Temple de Maucourt

Département: Marne, Arrondissement et canton: Châlons-en-Champagne - 51

La Maison du Temple de Maucourt fut fondée par Jean, seigneur de Possesse, et Hugues, son frère, en 1165. Le Procès des Templiers signale, vers 1283, la réception d'un chevalier lorrain « in quadam camera domus Templi de Moncourt, Cathalaunensis diocesis », par Pierre de Torbona, alors précepteur de la baillie de Châlons, en présence de Renaud de Dampierre et de Pierre de Janz, sergent, de Beauvais. Après la prise et l'incendie de Vitry-en-Pertois (Vitry-le-Brûlé), en juillet 1544, par l'armée de Charles-Quint, le roi François I^{er} chargea Henri de Lenoncourt et l'ingénieur bolonais, Jérôme Marini, de choisir un emplacement à l'effet de fonder, dans le voisinage, une ville fortifiée, mieux placée, pour arrêter les invasions. On reconnut que la meilleure position était un terrain, un peu élevé, situé à quatre kilomètres de la place démantelée, contenant 84 à 88 arpents, appartenant à la commanderie de Maucourt.

Maucourt, Moncourt, village sur l'emplacement duquel on construisit en 1545, la ville de Vitry-le-François.

- Mauri Curtis, commune du XI^e siècle (Polypt. de Saint-Rémy)
- Morcorz, 1165 (Diocèse ancien de Châlon, tome I, page 402)
- Morcort, 1225 (Saint-Pierre-aux-Monts, c. 28)
- Morcuria, 1225 (Hautefontaine, c. 6)
- Morcourt, 1240 (Cheminon, c. 1)
- Villa de Moncourt, 1248 (Fonds de la Neuville-au-Temple, c. 4)

- Mocort, vers 1252 (Archives Nationales, J. 202, 55)
- In villa que dicitur Morcors, 1273 (Fonds de La Neuville-au-Temple, c. 4)
- Moucourt, 1275 (Saint-Pierre-aux-Monts, c. 28)
- Mocourt, 1326 (Fonds de La Neuville-au-Temple, c. 5)
- Mortiscuria, 1405 (Pouille de Châlon, folio 76 v)
- Commanderie de La Neuville-au-Temple et Maucours-lès-Vitry, son annexe, 1778 (Fonds de La Neuville-au-Temple, c. 2)

Sources: Dictionnaire Topographique du département de la Marne, par Auguste Longnon. Paris Imprimerie Nationale M. DCCC. XCI

— **Maucourt est devenu Vitry-le-François**

- Après l'incendie de l'ancienne ville de Vitry (aujourd'hui, Vitry-le-Brûlé), par les Impériaux, en 1544, François 1er ordonna que Vitry serait reconstruit sur l'emplacement du village de Maucourt: Nous... avons le dict lieu de Moncourt destiné, astabli et ordonné pour en icelui estre refaict et reédifiée la dicte ville de Vitry ruinée, 1545 (ordonnance royale du 31 mai: diocèse ancien de Châlon, tome II, page 297).
- Laquelle ville nouvelle nous aurions voullu estre appelée Vitry-le-François, 1547 (ordonnance du 27 mars 1546: diocèse ancien de Châlon, tome II, page 299)
- Le finage de Moncourt, de de présent appelé Vitry-le-François, 1571 (Archives Nationales, P, 179, 113)

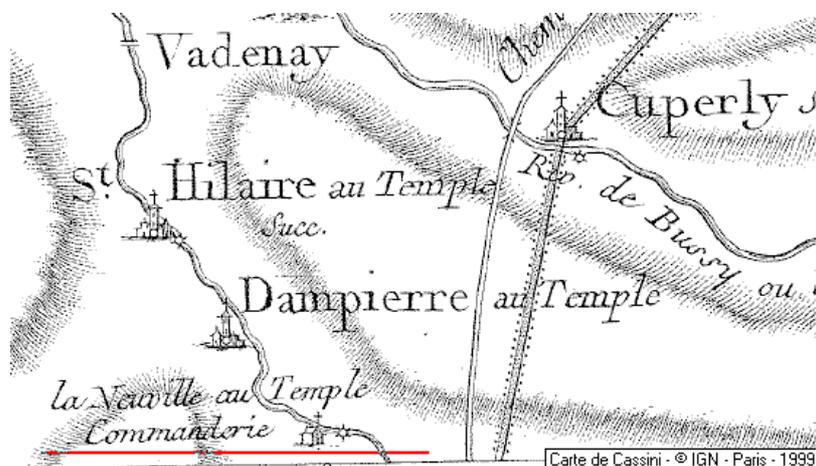
Sources: Dictionnaire Topographique du département de la Marne, par Auguste Longnon. Paris Imprimerie Nationale M. DCCC. XCI

Top

Neuville-au-Temple (La) (51)

Maison du Temple de La Neuville-au-Temple

Département: Marne, Arrondissement: Châlons-en-Champagne, Canton: Suippes, Commune: Dampierre-au-Temple - 51



Localisation: Maison du Temple de La Neuville-au-Temple

Le commandeur de la Neuville-au-Temple est seigneur de basse, moyenne et haute justice sur les seigneuries de la Neuville, de Dampierre, de Saint-Hilaire et de Saint-Etienne-au-Temple. La seigneurie s'affirme visuellement dans le bâti de la commanderie et son environnement immédiat, notamment dans le logis et les multiples attributs liés à l'exercice de la justice.

La Neuville, c'est-à-dire la demeure, les granges et étables, les cours, le jardin, les près et les terres labourables dont les Bouchenots, le champ Margaine et l'Arbre à la Tombe.

Maison de la Neuville, avec les droits seigneuriaux de Saint-Etienne, le moulin de la Neuville, les chènevières, 100 journées de terres labourables, la censé de Chanteraine, le moulin de Saint-Hilaire, le champ Dame Marguerite et toutes les redevances en dépendant.

En 1792, la Neuville possède encore des terres, la totalité est de 787 journées, et des près dans vingt-et-un finages différents, de nombreuses maisons, jardins et granges à Chalons et à Epernay, trois moulins à Chalons et aux environs de la Neuville, des vignes aux alentours d'Epernay et divers bois, garennes et chènevières dans plusieurs lieux. Ces documents sont précieux, ils représentent un état photographique du domaine dans ses derniers instants. Les ventes de ces différentes propriétés comme biens nationaux vont entraîner un morcellement du domaine entre plusieurs acheteurs.

Les possessions les plus proches de la maison de la Neuville sont celles de :

Dampierre-au-Temple,

Saint-Hilaire-au-Temple et

Saint-Etienne-au-Temple, leur continuité en fait un important domaine presque homogène.

Les autres biens sont dispersés dans un rayon de soixante kilomètres, au-delà d'Epernay, de Vitry-le-François, et de Possesse.

Au nord, ils se limitent à dix kilomètres jusqu'à Livry.

Au XVIII^e siècle ces biens sont répartis dans cent douze villages différents. Leur implantation suit essentiellement les cours d'eau: la Vesle, la Marne, la Coole, la Moivre, la Saulx, l'Auve et la Tourbe. Elle est concentrée autour d'anciennes maisons qui ont été réunies à la Neuville: Maucourt, Possesse ou Noirlieu. Michel Miguet a établi un rapprochement entre l'organisation des terroirs des maisons d'ordres militaires et celles de Cîteaux « entourées d'un semis d'exploitations annexes, les granges. »

Les Templiers possédaient déjà des bâtiments à la Neuville, avant 1132, qui devaient être les premiers. Il convient de se demander s'il s'agissait déjà d'édifices élevés par les frères ou s'il s'agissait d'anciennes constructions dans lesquelles ils se sont installés provisoirement avant de construire la commanderie. Cette deuxième hypothèse serait la plus valable si l'on tient compte, d'une part, qu'ils venaient à peine d'arriver sur des terres qui ne leur appartenaient pas, et d'autre part, de la cohérence du bâti de la commanderie. La première véritable mention des édifices de commanderie date du terrier de 1547-1548 où il est dit que « au clos et circuit de laquelle, qui contient 14 danrées de terre, il y a maison, chapelle, cour, grange, étables, pressoir, colombier et autres édifices. » Cette maison est le logis seigneurial qui n'est peut-être déjà plus occupé par le commandeur, mais par les fermiers exploitant les terres. Un procès-verbal de réparations de 1688 mentionne la division du logis en trois habitations dont la première se situe du « costé de la chapelle, avec grenier et escurie. » Le terrier de 1718 décrit la cour de la commanderie comme « un enclos de murailles contenant une place où estoit autrefois le château de la Neuville et jardins d'iceluy aujourd'hui en chènevière. » Cette description unique ne nous permet pas d'envisager un logis templier colossal. Il faut se méfier du terme « château » qui peut s'appliquer à une simple demeure rurale.

Un procès-verbal de 1716 mentionne la perte de l'ancien logis incendié et son rétablissement par le commandeur, Jean-Ferdinand de Ricard: « Ledit commandeur nous auroit représenté et justifié par le procès-verbal dressé lors de sa prise de possession (...) que tous les bastiments de ladite Neuville où logent les fermiers étoient

incendiez et lesdits lieux de la Neuville absolument détruits et abandonnés, ni restant que quelques pans de murailles calcinés (...) ni aux granges d'icelle qui étoient en totale ruine en force qu'il fut obligé pour y pouvoir faire loger lesdits fermiers (...) de faire bâtir aussitôt sa prise de possession le corps de logis dont il a fait faire les murailles, charpentes, couvertures, planchers, greniers, cheminées, fours, portes, fenêtres, et généralement tout ce qui compose ledit bâtiment qui est entièrement à neuf depuis les fondements: il consiste en une chambre basse à cheminée, dans une autre chambre aussi à cheminée avec un four dans icelle et une écurie à côté de la première dans laquelle est une montée pour aller dans un grenier étant au-dessus desdites trois pièces lequel grenier est fait de planches neufves bien grandes. Le logement joignant étant pour un autre fermier: il consiste de même que le premier en deux chambres basses, écuries et grenier, sur le tout, dans l'une desquelles chambres il y a un four et dans toutes les deux des cheminées, lequel corps de logis est couvert de thuilles creuses toutes neuves et en très bon état. » L'enquêteur confirme l'état des lieux: « avons trouvé que ledit chef-lieu de ladite commanderie est à présent fort logeable pour les fermiers », alors que l'endroit était absolument abandonné et où ne restoit autres choses que les vestiges anciens des bâtiments et des ressents de l'incendie étant survenu peu avant la mort dudit sieur commandeur de Hautefeuille. » Le terrier de 1749 précise l'évènement: « et puis dans laditte cour et en entrant dans icelle sur la droite il y a un petit bâtiment nouvellement construit lequel sert d'écurie à l'un des fermiers, à l'égard d'un autre bâtiment qui étoit dans laditte cour du costé de la rivière et qui servoit de logement et commodités aux fermiers, il a été incendié en l'année 1699, feu M. l'ambassadeur d'Hautefeuille étant lors commandeur (...), et a pour principale entrée sur ledit chemin une grande porte avec une petite, et une issue derrière du costé de la rivière. »

La justice se rend sous un « vieux et ancien orme au milieu du tronc duquel est un faucon qui est enfermé par longueur des années. » Dans le cas de la condamnation à mort, celle-ci est effectuée au lieu-dit l'Arbre à la Tombe dont le nom évoque les signes de justice et les fourches patibulaires, détruites pendant les guerres. La prison se trouve dans le: « gros colombier, au milieu (de la grande cour) en forme de tour dessous lequel est la prison voûtée pour les prisonniers arrêtés dans les lieux dépendants de la commanderie. » Ce colombier est « construit de pierre de craye sur cailloutage couvert de thuilles plattes. »

Cette disposition n'est pas anodine, le colombier est un puissant symbole seigneurial présent dans de nombreuses commanderies. Ces descriptions datent toutes du XVIIIe siècle; or une mention antérieure cite, en 1688, une « petite tour: au coing du costé de

Saint-Etienne, convient y poser une porte fermant à clef affin d'y conserver les prisonniers. » Cette tour, du fait de son emplacement, ne peut être confondue avec le colombier qui existe déjà au XVe siècle. On peut se demander s'il y a eu déplacement de la prison de la petite tour vers le colombier entre les XVIIe et XVIIIe siècles, ou s'il y a eu simultanément deux prisons, ce qui se rencontre dans de nombreuses commanderies, notamment à Chevru.

La première mention de la chapelle date du terrier de 1547-1548 qui relate qu'elle est située dans l'enclos de commanderie avec les autres édifices. C'est le cas le plus fréquent, mais parfois, plus tardivement, la chapelle est déplacée à l'extérieur de l'enclos, conséquence du désintérêt croissant des commandeurs pour la fonction spirituelle. De même que pour le logis seigneurial, aucun texte ne nous renseigne sur la date d'élévation de cet édifice. Très tôt, dès 1139, le Temple a obtenu, d'Innocent II, l'autorisation d'élever des chapelles privées à l'usage de ses frères (R. Pernoud, *Les Templiers*, Paris, P.U.F., 1974, p. 37), privilège renouvelé en 1145. La construction de la chapelle de la Neuville doit vraisemblablement remonter à ce XIIe siècle, moment où la ferveur religieuse de l'ordre est la plus forte. Cette chapelle est située « dans la cour du costé du levant, dédiée sous l'invocation de saint Jean-Baptiste. »

Il faut retenir que la chapelle de la Neuville était édifiée à l'est de l'enclos, le long de l'enceinte qu'elle interrompt. L'installation de barreaux à la fenêtre donnant sur l'extérieur montre que, sans s'être fortifiée, la Neuville se protégeait des intrusions, du moins au XVIIIe siècle. Rien ne permet de dire si son chevet était orienté, mais c'est fort probable. Nous n'avons non plus aucune indication sur son plan et ses dimensions. Tout porte à croire qu'elle ne différait guère des nombreuses petites chapelles templières et hospitalières à plan rectangulaire et à chevet plat ou semi-circulaire éclairé par trois petites baies. L'unique mention de son ornementation date de la visite de 1716 et concerne la voûte: « entièrement parée de platteaux de bricques. »

Sources: Hélène MAIGRET — La commanderie de Neuville-au-Temple (Marne) étude du temporel et perspectives archéologiques

Commune de Dampierre-au-Temple, près Châlons-sur-Marne (Par Trudon des Ormes)

La maison de la Neuville « domus Templi de Nova villa, juxta Cathelanum », « apud Novam villam, Cathalaunensis diocesis », « Noyvella ante Cathalaunum », paraît avoir eu une certaine importance, à en juger par les diverses mentions qui en sont faites dans le Procès; elle avait chapelle.

Les Templiers possédaient déjà des bâtiments à la Neuville, avant 1132, qui devaient être les premiers. Il convient de se demander s'il s'agissait déjà d'édifices élevés par les frères ou s'il s'agissait d'anciennes constructions dans lesquelles ils se sont installés provisoirement avant de construire la commanderie. Cette deuxième hypothèse serait la plus valable si l'on tient compte, d'une part, qu'ils venaient à peine d'arriver sur des terres qui ne leur appartenaient pas, et d'autre part, de la cohérence du bâti de la commanderie. La première véritable mention des édifices de commanderie date du terrier de 1547-1548 où il est dit que « au clos et circuit de laquelle, qui contient 14 danrées de terre, il y a maison, chapelle, cour, grange, étables, pressoir, colombier et autres édifices. » Cette maison est le logis seigneurial qui n'est peut-être déjà plus occupé par le commandeur, mais par les fermiers exploitant les terres.

Un procès-verbal de réparations de 1688 mentionne la division du logis en trois habitations dont la première se situe du « costé de la chapelle, avec grenier et escurie. »

Le terrier de 1718 décrit la cour de la commanderie comme « un enclos de murailles contenant une place où estoit autrefois le château de la Neuville et jardins d'iceluy aujourd'hui en chènevière. » Cette description unique ne nous permet pas d'envisager un logis templier colossal. Il faut se méfier du terme « château » qui peut s'appliquer à une simple demeure rurale.

Nous venons de dire que le précepteur ou maître de la baillie du Temple de Chalons était venu à la Neuville, en juin 1283, pour des réceptions; il y avait alors comme chapelain de la commanderie un frère André de la Roche ou des Roches, que l'on retrouve cité dans la suite.

C'est en 1291 ou 1292, que fut reçu, à la Neuville, un chevalier déjà citer, Humbert de Saint-Georges, sur l'ordre du visiteur de France, Hue de Perraud, par le chevalier du Temple Jean Adémar ou de Mars, alors précepteur de la baillie de Payns et plus tard, croyons-nous, de celle de Ruetz « Procès, tome I, page 406, et tome II, page 366. »

C'est en 1291 ou 1292, que fut reçu, à la Neuville, un chevalier déjà citer, Humbert de Saint-Georges, sur l'ordre du visiteur de France, Hue de Perraud, par le chevalier du Temple Jean Adémar ou de Mars, alors précepteur de la baillie de Payns et plus tard, croyons-nous, de celle de Ruetz « Procès, t. I, p. 406, et t. II, p. 366. »

Procès des Templiers, tome I, page 406

Eisdem die et loco, fuit adductus ad presenciam eorumdem dominorum commissariorum frater Humbertus de sancto Jorio miles, preceptor baillive Cathelanensis (Châlons-sur-Marne), testis suprajuratus, ut deponeret dictum suum, etatis circiter L annorum; non deferens mantellum ordinis, quia dimissit ipsum in concilio Senonensi cum pluribus aliis, et postea fecit sibi radi barbam, et fuit inquisitum cum eo per dominum episcopum Parisiensein et absolutus et reconciliatus ab eo.

Ipse autem receptus fuerat in domo Templi de Nova Villa juxta Catbelanum, per fratrem Johannem Ademari quondam militem, tunc preceptorem ballive vocate de Paganis, in festo Nativitatis beati Johahhis Baptiste proximo preterito fuerunt XVIII vel XX anni, in capella dicte domus, inter primam et terciam, presentibus fratribus Andrea de Rocha, presbitero quondam, Hugone de Gabilone milite, quem crédit esse vivum, Johanne de Aubon serviente et aliquibus aliis de quorum non recordatur nominibus, in hunc modum; nam receperunt eum ad participacionem bonorum ordinis et panem et aquam et pauperem vestitum ordinis[...]

Sources: Procès des Templiers, publié par M. Jules Michelet, tome 1 et 2 — Imprimerie Nationale — Paris — M. DCCC. LI.

C'est encore sur l'ordre du même visiteur qu'un sergent du Temple, nommé Vincent, aurait procédé, en 1293, à une réception à la Neuville « Schottmuller, tome II, page 24. G. Procès, tome I, page 407 »

Procès des Templiers tome II, page 366

Item in presenciam religiosi viri fratris Laurencii de Nannetis ordinis Predicatorum, commissarii dicti inquisitoris, nostrum notariorum et testium infrascriptorum, anno, indicione, mense, die et pontificatu predictis, frater Ymbertus de Sancto Jorio miles, etatis quadraginta annorum, juratus eodem modo de se et aliis in causa fidei dicere veritatem, et interrogatus de tempore et modo sue recepcionis, dixit perjuramentum suum quod receptus fuit apud Novam Villam Cathalaunensis diocesis (Châlons-sur-Marne) novem anni vel circa sunt, per fratrem Johannem Ademari militem dicti ordinis, de precepto fratris Hugonis de Parauto, presentibus fratre Ymberto de Crimen, ut videtur sibi, et quibusdam aliis de quorum nominibus non recordatur [...]

Sources: Procès des Templiers, publié par M. Jules Michelet, tome 1 et 2 — Imprimerie Nationale — Paris — M. DCCC. LI.

Quant à Humbert de Saint-Georges, il eut plusieurs fois l'occasion de recevoir, en cette maison où lui-même avait été admis, par exemple en 1301; parfois aussi, il ne fit qu'assister à des réceptions, comme à celle faite en 1304 par le précepteur du Temple de Reims « Procès, tome I, page 407; Schottmuller, tome II, page 181 », en la présence

de frère Gaubert, précepteur de Merlan, ou lorsque Aimon, maréchal de l'Ordre, vint recevoir, en 1303, à la Neuville, son propre neveu « Procès, tome I, page 408; Schottmuller, tome II, page 180 »; ou encore, quand le précepteur de France vint, en cette même année, pour recevoir, lui aussi, un neveu « Procès, tome I, page 408; Schottmuller, tome II, page 207. Ici, le chapelain André de la Roche est dit frère André de Vienne. »

La Maison du Temple de la Neuville n'est pas citée seulement dans le Procès ; il en est également fait mention dans le Journal du trésor du Temple auquel nous avons déjà fait des emprunts.

On trouve, par exemple, à la date du 4 juillet 1295, entre deux mentions relatives aux précepteurs du Hainaut et de Barbonne (51), un versement fait par le précepteur de la Neuville « de preceptore Noville », un autre fait au nom de ce précepteur le 5 février 1296, par Guillaume, son clerc, et la même année, le 4 juillet, le précepteur de la Neuville est de nouveau inscrit pour une somme, entre les précepteurs de Reims et de Doux: *Sources: Mémoire sur les opérations financières des Templiers, par M. Léopold Delisle, pages 176, 199, 210.*

Pour cette maison de la **Neuville**, se reporter au livre de M. Edouard de Barthélémy: *Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne.*

Sources: Trudon des Ormes: Les possessions templières recueillent durant les interrogatoires des templiers par les hommes de Philippe le Bel et les comminssions pontificales des diocèses de France. La plupart de ces informations sortent des archives départementales, de la bibliothèque nationale et des textes rédigés par Michelet sur le Procès des Templiers.

Top

Oiry (51)

Domaine du Temple à Oiry

Département: Marne, Arrondissement: Epernay, Canton: Avize - 51



Localisation: Domaine du Temple à Oiry

Oiry, « Oureyum, dec. Sparnaco », à 8 kilomètres d'Epernay et 25 kilomètres de Châlons, possède un territoire arrosé par la Somme-Soude, et divisé en prés, en terres labourables et en vignes. La culture est la principale occupation des habitants. Cette commune a une station sur le chemin de fer qui, malgré la proximité d'Epernay, a une assez grande importance à cause des gros vignobles qu'elle dessert.

— On lit dans un titre de 1507 que ce village payait diverses redevances à la commanderie des Templiers de Maucourt, en 1157 (inventaire page 32).

— Les Templiers de la Neuville, possédaient des biens à Oiry. Voir le cartulaire de La Neuville-au-Temple, de M. Edouard Barthélemy.

Sources: Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne. Editeurs H. Laurent, imprimeur de la société académique, Châlon 1861.

Top

Passy-Grigny (51)

Maison du Temple de Passy-Grigny

Département: Marne, Arrondissement: Reims, Canton: Châtillon-sur-Marne, Commune: Passy-Grigny - 51



Localisation: Maison du Temple de Passy-Grigny

Jean de Croutoy, le même que nous retrouvons comme précepteur de **Sennevières** en 1307, aurait été précepteur du Temple de « Paci », vers l'an 1288, ayant assisté comme tel, à cette époque, à une réception faite au Temple de **Viffort**.

Procès des Templiers, tome II, page 410

Item anno, indicione, pontificatu et die predictis in dicti commissarii nostrum notariorum et testium infrascriptorum presencia constitutus, juratus et requisitus eodem modo, frater Stephanus de Romania Remensis diocesis, quinquagenarius vel circa, claviger domus de Prunay dicti ordinis Templi, dixit per juramentum suum quod bene sunt XIX anni vel circa elapsi quod ipse fuit receptus in domo de Vifort juxta Castrum Tierrici, ballivie de Bria, per defunctum fratrem Nicolaum de Sancto Albano preceptorem tunc domus de Monte Suessionensi, de mandato fratris Arnulphi de Wisemale, et fuerunt presentes in recepzione sua frater Johannes de Crotay preceptor de Paci, frater Gerardus Agricola et frater Tierricus de Aibigniaco preceptor predicte domus de Vifort, nec plures quod recolat [...]

Sources: Procès des Templiers, publié par M. Jules Michelet, tome 1 et 2 - Imprimerie Nationale - Paris - M. DCCC. LI.

Précepteur de Passy: vers 1288, frère Jean de Croutoy.

De nos jours, cette ancienne possession templière est une ferme hôtel, vous pouvez aller sur le site voir les bâtiments: **Passy-Grigny**

Sources: Trudon des Ormes: Les possessions templières recueillent durant les interrogatoires des templiers par les hommes de Philippe le Bel et les commissions pontificales des diocèses de France.

Top

Poix (51)

Domaine du Temple à Poix

Département: Marne, Arrondissement: Châlons-en-Champagne, Canton: Marson - 51



Localisation: Domaine du Temple à Poix

— Ce village est cite sous le nom de Poiz en 1229 dans les titres de la commanderie des Templiers de La Neuville (inventaire page 61).

— L'ordre du Temple y percevait des redevances en 1229.

Sources: Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne. Editeurs H. Laurent, imprimeur de la société académique, Châlon 1861.

Poix, commune de Marson

— Poyz, 1178 (Saint-Memmie)

— Pois, 1183 (Ibidem, c, 3)

— Poiz, Poi en Champagne, 1263 (Ibidem, c. 7, folio 6 r^o)

— Poys en Champagne, 1383 (Archives Nationales, page 188, 52)

— Poix, 1474 (Saint-Pierre-aux-Monts, c, 27)

Sources: Dictionnaire Topographique du département de la Marne, par Auguste Longnon. Paris Imprimerie Nationale M. DCCC. XCI

Top

Possesse (51)

Maison du Temple de Possesse

Département: Marne, Arrondissement: Vitry-le-François, Canton: Heiltz-le-Maurupt - 51



Localisation: Maison du Temple de Possesse

Le Temple - La Maladrerie - La Maison-Dieu - Berlau.

Toutes ces diverses dénominations sont celles de propriétés appartenant dans l'origine à l'ordre du Temple. Elles ont passé, après la suppression de cet ordre, aux chevaliers de Saint Jean de Jérusalem et dépendaient de la commanderie de La Neuville-au-Temple-lès-Chalons.

Nous avons expliqué, dans notre monographie de Charmont, que les propriétés connues sous le nom de Berlau, Belle-Eau, Besloup et Bois-le-Loup, formaient une seule et même propriété située sur les limites des territoires de Charmont, Vernancourt et Possesse, ayant pour voisine une contrée entière qui s'appelle le **Bois-du-Temple** ou du Trempe, et plusieurs étangs, appartenant à la même communauté.

Il existe aussi à Bussy-le-Repos, commune voisine de Possesse, des biens provenant de la commanderie de La Neuville-au-Temple, qui portaient le nom de Berlau ; si l'on peut confondre les noms, il n'est pas possible de confondre les propriétés qui étaient bien distinctes.

Cette similitude de noms dont Possesse, à l'encontre de Bussy, n'a pas conservé le nom dans son cadastre, s'explique naturellement par la communauté d'origine, et aussi parce que l'on considérait tous les immeubles situés dans plusieurs villages limitrophes comme composant le même domaine que les titres de l'ordre désignaient sous le même nom de Berlau ou Belle-Eau, soit qu'il fut question de la partie ou de la totalité.

Il est parlé dans le Procès Tome I, page 407, d'une réception faite en la maison du Temple de Possesse, en 1301 ou 1302: « in domo Templi vocata Possessa, Cathalaunensis diocesis. »

Sources: Trudon des Ormes: Les possessions templières recueillent durant les interrogatoires des templiers par les hommes de Philippe le Bel et les commissions pontificales des diocèses de France.

Procès des Templiers, tome I, page 407

Requisitus quorum receptionibus et quibus capitulis interfuerat, respondit quod ipse receperat fratrem Gerardum de Alto Villari servientem in dicta domo de Novo Villa, sunt circiter X anni sicut credit, presentibus dictis fratribus Andrea presbitero, et Johanne de Aubon, et Roberto Molendinario dicte domus; receperat eciam fratrem Petrum de Domo Vivaria servientem in domo Templi vocata Possessa Cathalaunensis diocesis, sunt circiter novem vel X anni, presentibus fratribus Goberto de Laudefey, Johanne de Villaribus et Petro Rogerio servientibus, et aliis de quibus non recordatur...

Sources: Procès des Templiers, publié par M. Jules Michelet, tome 1 et 2 - Imprimerie Nationale - Paris - M. DCCC. LI.

Prouilly (51)

Domaine du Temple de Prouilly

Département: Marne, Arrondissement: Reims, Canton: Fismes - 51



Localisation: Domaine du Temple de Prouilly

La maison que les Templiers avaient dans ce village, appelée dans les anciens documents le Temple de Prouilly, n'était plus qu'une mesure au XIV^e siècle, lorsqu'elle appartenait aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. Cette maison était située dans la grande rue, tenant à la ruelle de Choilly. Il en dépendait seulement quelques pièces de terre avec des rentes dues par le seigneur du lieu.

Il n'y eut jamais de chapelle. C'est pourquoi sans doute qu'Ebalus, seigneur de Prouilly, désirant fonder au XIII^e siècle une chapelle, résolut de faire cette fondation dans l'église du Temple de Reims.

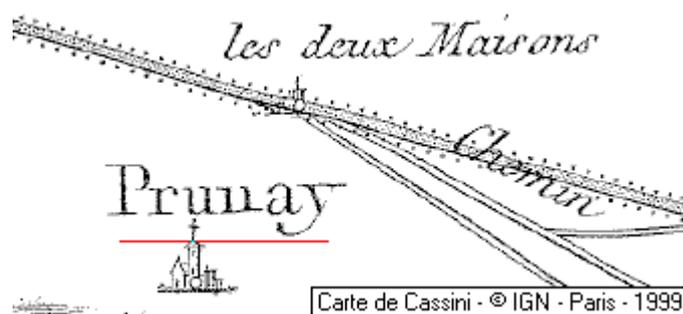
Au XVIII^e siècle, la maison fut aliénée à titre de surcens par un Commandeur; mais le Grand-prieur de France ne ratifia pas cet acte, et après avoir fait rentrer cette maison au domaine de la commanderie, il l'afferma avec ses dépendances en 1781.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Prunay (51)

Maison du Temple de Prunay

Département: Marne, Arrondissement: Reims, Canton: Beine-Nauroy - 51



Localisation: Maison du Temple de Prunay

l'ancienne Maison du Temple, d'après le Livre-Vert. Elle existait à la fin du XIIe siècle. Des lettres de R. évêque de Chartres, du 15 février 1189, portent que, d'après l'écrit authentique de Simon d'Anet, « de Aneto », qu'il a eu entre ses mains et qu'il a lu, il résulte que le seigneur Simon, du consentement de sa femme Isabelle et de ses enfants, a donné, pour le repos et le salut de leurs âmes, aux frères de la chevalerie du Temple, la ville de Prunay, « villam de Pruneio », avec tout ce qu'il y possédait, en terres, bois, justice et seigneurie, à la charge et sous la condition expresse que les Templiers serviraient à la dame Isabelle, une rente viagère de trente livres par an, jusqu'au jour de son décès.

Le manoir seigneurial de Prunay, situé tout le long du chemin conduisant à Orgerus, comprenait l'habitation du Commandeur, une chapelle qui fut d'abord dédiée à Notre-Dame du Temple, et ensuite à Sainte-Marguerite, avec une ferme auprès; le tout renfermé dans un parc de dix arpents de terre. Il en dépendait 150 arpents de labour, et un bois de 188 arpents touchant à la ferme.

« En la maison du Temple de Prunay et en tout le villaige qui est a de XL feuz, le Commandeur a toute juridicion et justice levée. (Visite de 1495.) »

La Maison du Temple avait la dîme de Prunay, qu'elle partageait toutefois avec le curé du lieu et les religieux Bénédictins de Coulours. Elle jouissait également d'une partie de celle de Boutigny, de cens et de rentes foncières à Prunay, à Orvillers, à Richebourg, etc.

Elle possédait encore quatre fiefs, composés de censives et de redevances seigneuriales sur divers territoires rapprochés de Prunay:

Le fief de Clermont, à Boinvilliers, au chemin de Paris, et près de celui conduisant de Boinvilliers à Vilette.

Le fief de Renonville, à Saulx et Richebourg, sur le chemin de Guignonville à Houdan.

Le fief d'Arnouville, au chemin de Boinville et,

Le fief d'Epone, près du chemin conduisant à Villaine.

Un autre fief mouvait aussi de la seigneurie de Prunay. Ce fief, qu'on appelait le fief de Druchamp, se composait d'une maison et de 40 arpents de terre, situés au chemin qui conduisait de la maison de la commanderie à Allerville.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Top

Queudes (51)

Seigneurie du Temple de Queudes

Département: Marne, Arrondissement: Epernay, Canton: Sézanne - 51



Localisation: Seigneurie du Temple de Queudes

On lit dans un état des biens de la commanderie de Barbonne, dressé en 1460: « Terres d'une trentaines d'arpents, appartenant à l'Hôpital de Queudes, qui solloit avoir Maison et Grange, et pour le présent, n'y à rien. »

La maison a été détruite pendant les guerres du XVe siècle, ne fut jamais rétablie.



Seigneurie du Temple de Queudes - Image OSJ

Ce que les Hospitaliers possédaient à Queudes, ils le tenaient des Templiers qui avaient acheté, en 1209, des religieux de la Charité-sur-Loire, tout ce qu'ils avaient à Queudes, « apud Cubitos », en domaine, justice et seigneurie.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Top

Recy (51)

Maisons du Temple à Recy

Département: Marne, Arrondissement et canton de Châlons-en-Champagne - 51

Recy. Receium.

— Vocarle: Notre-Dame. Patron: l'abbé de Saint-Pierre-au-Mont.

— Une famille féodale habitait Recy au commencement du XIIe siècle, époque où l'on trouve Renaud de Recy, chevalier (1132); Baudouin, chevalier (1185); Simon, chevalier (1188);

— En l'année 1200, Recy paraît comme seigneurie du vidamé de Châlons et y demeura

jusqu'à la suppression de cette charge, mais en même temps on trouve encore au XIII^e siècle un Colard de Recy, en 1276, et Simon dit Boulé de Recy, écuyer. D'autres gentilshommes pareillement avaient des biens dans cette paroisse; d'abord le comte de Champagne qui se dessaisit de ses serfs en faveur de l'abbaye de Saint-Memmie (1197) (1); Thibaut d'Avenay donna ce qu'il possédait au prieuré de Vinetz (1200), et Pierre Rulflits d'Epernay au même monastère (1206).

— L'abbaye de Saint-Pierre-au-Mont avait une ferme à Recy;

— Les Templiers de la Neuville-au-Temple y tenaient des maisons.

Après la suppression du vidamé, cette paroisse entra dans la famille L'Hoste, passa dans celle de Le Gorlier (XVI^e siècle), puis appartint aux Moet, un moment aux de Cappy et en dernier lieu aux Dorigny.

Sources: Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, Histoire et monuments, par Edouard de Barthélemy, Paris M D CCCLXI

Top

Reims (51)

Maison du Temple de Reims

Département: Marne, Arrondissement et Canton: Reims - 51



Localisation: Maison du Temple de Reims

Les Templiers et les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem se sont établis simultanément dans l'ancien diocèse de Reims, mais les premiers ont eu d'abord une situation de beaucoup supérieure aux seconds par l'importance de leurs propriétés (1). Nous allons essayer de reconstituer séparément leur histoire dans notre pays, après

avoir dépouillé les archives de la commanderie qui se trouvent complètes au dépôt des archives nationales, dans un désordre malheureusement assez grand et surtout dans un fâcheux état de conservation, nombre de parchemins étant presque entièrement pourris, par suite de leur séjour dans quelques cachettes souterraines, lors des guerres qui, aux XIV^e, XV^e et XVII^e siècles, troublèrent si fréquemment le Rémois. M. Mannier a examiné ces pièces avant nous, pour la publication de son important ouvrage sur les commanderies du Grand Prieuré de France, mais composant un travail d'ensemble, il n'a pu naturellement s'étendre aussi longuement que nous nous proposons de le faire. Un certain nombre de Chartres d'ailleurs lui ont échappé. Nous avons publié dans le tome XLII *des Travaux de l'Académie de Reims* une note sur les possessions de la commanderie du Temple de Reims. Nous nous félicitons de pouvoir aujourd'hui la compléter.

1. Nous venons de publier dans le dernier volume des mélanges de la Collection de documents inédits de l'histoire de France, un manuscrit excessivement curieux sur les Templiers de Reims; l'obituaire de la Commanderie du Temple de Reims, manuscrit du XIII^e siècle conservé à la Bibliothèque Nationale sous le n° 15054 du fond latin et demeuré inédit. Il présente notamment une grande importance au point de vue de la liste des grands maîtres de l'ordre.

Les archives de la commanderie de Reims remplissent les cartons cotés: de 5033 à 5038, 5261, 5480 à 5484; M. 10, MM. 878, 123, 124; 32 201.

— La commanderie du Temple avait pour membres: Berméricourt, Romain, Prouilly, Mont-Saint-Remy, Vouziers.

— Les Hospitaliers y réunirent: Passy, Pontvray, Crilly, Grandchamp, Sainte-Croix et Rametz.

— L'hôtel de la commanderie porte encore le nom du Temple et sert de maison de commerce à MM. Werlé: il avait été rebâti en 1716: auparavant, il était encore en partie crénelé, comme le montre le plan de la ville de 1665.

L'enclos était lieu de franchise

— A la fin du XV^e siècle, on y joua, à deux reprises, des scènes dramatiques outrageantes pour le clergé (2). Le Chapitre intervint pour défendre à ses vassaux d'y aller, et cette mesure amena, le dimanche des Brandons et le lendemain, des scènes tellement violentes et scandaleuses que deux ans après une sentence du Grand Maître obligea les chevaliers à faire des excuses aux chanoines. C'est dans cet enclos que les confrères de la Passion se réunissaient et s'habillaient pour se rendre en procession à l'échafaud sur lequel ils devaient jouer leurs mystères.

2. P. Tarbé. *Les Rues de Reims.*

— C'est également dans la grande salle de la commanderie, réputée terrain neutre, qu'aux XIVe et XVe siècles, le peuple rémois s'assemblait pour procéder aux élections municipales et que les échevins venaient à la fin de l'année remettre leurs pouvoirs.

— Les Templiers avaient fondé des écoles assez importantes, dites petites écoles, pour les distinguer des grandes écoles du Chapitre. En 1463, les Hospitaliers augmentèrent notablement l'importance de leur collège.

— Sur la place de l'église s'élevait de toute ancienneté une croix: en 1675; le commandeur Bellotte y fit dresser des obélisques en pierre, dont l'un sur l'emplacement de la croix: celui-ci, assis sur le lion de bronze, était surmonté d'une croix de Malte, ciselée à jour et posée sur un globe de cuivre. C'est là qu'était allumé le feu de la Saint-Jean: le clergé du Temple en faisait le tour, tant qu'il durait, en chantant des litanies.

Nous avons terminé ce travail par une notice semblable sur la commanderie de Saint-Antoine de Reims; c'est la première fois que l'histoire de cet établissement est présentée au public. Ses archives sont également conservées au dépôt de Paris, carton I. 5480 à 5484.

Les Templiers à Reims

— Les Templiers s'établirent de bonne heure en Champagne où ils étaient particulièrement connus. On sait en effet que leur premier Grand Maître était originaire du village de Payens, dans l'Aube, et que c'est au concile de Troyes, en 1118, que leur règle fut approuvée par l'autorité pontificale. Dès 1130, ils étaient établis à la Neuville, près de Châlons (3).

3. *Voir noire histoire du Diocèse ancien de Châlons, tome 1er.*

— Ce n'est cependant qu'en 1170 que l'archevêque Henri les appela à Reims: d'accord avec le chapitre métropolitain, il leur donna l'église de la Trinité, ancienne collégiale, avec toutes ses dépendances, moyennant un surcens de 25 sous au profit des chanoines. Nous ne possédons pas le titre original, mais une conclusion capitulaire du 5 décembre 1740, constate le fait en mentionnant cette redevance, « *pro area œdium et ecclesia Templi olim a capitulo concessa.* » Cette église avait été bâtie par saint Remy en l'honneur de saint Martin, puis elle fut dédiée à la Sainte-Trinité et reconstruite dans le courant du XIe siècle par Constant, doyen du Chapitre, qui y fonda quatre prébendes,

auxquelles son neveu et successeur en ajouta six autres (4).

4. Marlot, tome 1er, page 143.

— La donation de 1170 attribua tous les revenus aux Templiers, à charge uniquement, outre le surcens, de continuer le service institué par Constant (5).

5. Bibliothèque Natationale, Manuscrits Français 1515.

Nous n'avons pas rencontré de nombreuses pièces du XIIe siècle, mais nous croyons cependant que dès ce moment les donations échurent abondamment aux Templiers, car nous les trouvons en possession de nombreux immeubles dès cette époque; du moins pouvons-nous citer d'importantes propriétés dont aucun titre postérieur n'indique, pour la plus notable partie, les concessions, preuve qui nous paraît indiquer nettement qu'elles remontent aux premiers temps de l'installation de l'ordre à Reims. A ce titre, figurent d'abord les maisons possédées dans cette ville, et dont aucun acte des archives de la commanderie ne mentionne ou le don ou l'achat.

Ces maisons, outre le manoir seigneurial, l'église et l'enclos y attenant, étaient ainsi réparties:

- Une dans l'enclos
- Deux derrière le jardin
- Sept rue du Temple
- Une rue des Bouchers
- Une rue Monginglon
- Une près du cimetière Saint-Jacques
- Une rue de la Hure
- Une rue Telliers
- Une rue Neuve (1)
- Et une au faubourg Cérès (2)

Un bien plus grand nombre de maisons étaient chargées de surcens C'est à savoir:

- Une maison rue Devant-la-Cour-Notre-Dame, 1245 (3)
- Deux rue de la Mercerie, 1244, 1250
- Une rue Cochon-de-Montlaurent, 1248
- Quatre au Marché, 1211 (4), 1218 (5), 1227, 1236
- Une au Marché aux laines, 1248
- Une à la porte Mars, au coin du rempart, 1247
- Dix au Chemin neuf de porte Mars (6), 1247
- Une rue des Telliers, 1247

- Quatre rue des Bouchers, 1243, 1245, 1281
- Une au Mont-Oyson, 1245
- Une rue de la Tournelle, 1245
- Deux rue de Coucy, 1248, 1258
- Une rue Jean-le-Crès, 1251.
- Enfin « le château de Madrid », à côté de la commanderie.

1. Acquisée en mai 1256.

2. Achetée en octobre 1280, sise près la porte Cérès « en viesse bos »

3. Don de Cochon de Montlaurent.

4. Surcens de 30 sous rémois, appartenant à Godart, chevalier.

5. Surens de 12 sous rémois, don de Sybille, Ve Jean Burdin.

6. Vente pour 101 sous par Aceline, Ve Abéric Chassin.

— La justice de la commanderie s'étendait dans Reims sur l'île du Temple, les rues du Temple, de Coucy, des Boucheries, la pointe sud de la rue Monginglon et le long des remparts à l'est.

— La plus ancienne pièce du Chartier, après l'acte de 1170, est une charte de 1198, par laquelle le comte de Champagne fait savoir que noble dame Hodierna a fait don au Temple des héritiers de Thibaut-Baudel, de Damerv, savoir: Renaud Baudel sa femme, ses frères et sœurs et leurs biens, avec l'approbation du seigneur Ertaud et autres appelés à cet effet, en présence de Gautier, chancelier.

— Mentionnons ici encore une donation de 15 sous de rente, faite au mois de novembre 1268, par Varnier de Monte-Maymo et Marotte sa femme, pour employer au luminaire de la chapelle Saint-Nicolas, en l'église du Temple, le jour de Saint-Denis.

— Originellement la commanderie de Reims était divisée entre plusieurs membres, savoir: Berméricourt, Romain, Prouilly, Passy, Grandchamp, Rametz. Nous allons énumérer séparément leurs possessions.

Arcy-le-Possart (1).

Département: Marne, Arrondissement: Reims, Canton: Fismes - 51

— Don par le seigneur de Lagery, en 1210, d'une rente de dix septiers de blé sur la dîme (2).

1. Canton de Fismes.

2. Réduite à 8 septiers, après procès avec le curé du lieu, jugé le 21 avril 1487.

Berméricourt (3).

Département: Marne, Arrondissement: Reims, Canton: Bourgogne - 51

— Donation par Gérard d'Aconin, chevalier, et Havvide, sa femme, de tous leurs biens immeubles, sis audit lieu, maison, terres, cens, etc., du consentement de Jean de Courlandon, chevalier suzerain (4), qui renonce à la seigneurie moyennant le paiement d'une somme de 100 livres tournois.

3. *Canton de Bourgogne.*

4. *En 1245, Renaud, chevalier, se porte garant de cette donation.*

— Le même Gérard vend aux Templiers de Reims, une censive que tenaient de lui Viart, dit cleric de *Vallibus* et damoiselle Isabelle, sa femme, même date.

— Vente par Renaud de Guignicourt, et Agnès, sa femme, en présence de l'official de Reims, de tout ce qu'ils possédaient audit lieu, à l'exception de la Vicomté, et moitié du four banal, au prix de 190 livres, du consentement de Henri de Soizy, suzerain, qui renonce à la seigneurie, moyennant une somme de 20 livres.

— Vente de ladite Vicomté par Simon de *Lobüs* chevalier, et Isabelle, sa femme, châtelaine de *Bello*, du consentement, de Gérard d'Aconin, suzerain (décembre 1244).

— Accord consenti par le Grand Prieur de France et les habitants du lieu, et confirmation des privilèges précédemment accordés par Gérard d'Aconin, moyennant que chaque bourgeois payerait à la Saint-Martin d'hiver un surcens d'un septier d'avoine et de deux poules (décembre 1244).

— Vente d'un cens de 5 sous 5 deniers parisis audit lieu, par Roger, écuyer, fils de Vuiter, chevalier de Berméricourt (février 1245).

— Nouvel accord entre Renaud de Vilhéris, précepteur du Temple en France, et la communauté des habitants du lieu, promettant de tenir le village suivant les us et coutumes des chevaliers Gérard d'Aconin et Renaud de Guignicourt, à charge du surcens précité. Il est stipulé que si plusieurs chefs de famille demeuraient dans la même maison, chacun sera tenu de ladite rente; si un bourgeois possédait plusieurs maisons, il ne devrait ce surcens que pour celle où il demeurerait, et n'aurait à payer

pour les autres que comme au temps des susdits chevaliers; s'il en louait, le surcens serait dû, les deux poules pouvant être rachetées pour 10 deniers; toute personne acquérant immeuble à Berméricourt devrait le surcens; si quelqu'un du lieu ou du dehors y élevait une maison, il devrait le surcens toujours et un petit quartel d'avoine tant qu'il y habiterait (juillet 1247).

— Vente par Raoul de Romain, du fief qu'il possédait audit lieu, tenu de lui par Garnier de Berméricourt et Geoffroy de Chaudardre, et d'eux par Bolesmon de *Wyano* et Robin de Guignicourt, au prix de trente livres fortes (juillet 1249).

— Vente d'un fief audit lieu, par Geoffroy de Chaudardre, chevalier (novembre 1250).

— Vente d'un cens de 8 deniers, audit lieu, pour le prix de 9 livres de Provins, par damoiselle Aelide (1250).

— Vente d'une rente de 5 septiers de blé, 2 d'avoine avec l'ods, ventes et 10 sous de cens par dame Félice (1256).

— Vente d'une rente d'un demi-quartel de blé, autant d'avoine, une demi-poule et 8 deniers de cens, le tout provenant de Garnier de Berméricourt, par damoiselle Perette (octobre 1261).

— Vente de mêmes revenus par Robert de Guignicourt et damoiselle Isabelle, s'a femme, fille de Geoffroy de Chaudardre (an 1262).

Bétheny

Département: Marne, Arrondissement et Canton: Reims - 51

— Vente par Drouet de Domniers, écuyer, Marie, sa femme, fille de Milon Dotel, chevalier; N..... de Escuti, écuyer, fils de Gérard de Escuti, chevalier, Isabelle, sa femme, sœur de Marie, pour la somme de 210 livres parisis, de 5 journels et 77 perches « petites » de terres et don de 2 journels 1/2. Consentant: Baudoin, Renier, dit Acarin, chevaliers; Clarembaud, clerc, frères (mars 1244).

Brimont

Département: Marne, Arrondissement: Reims, Canton: Bourgogne - 51

— Reconnaissance de la propriété d'une vigne donnée par Vauthier, dit Grand Banniers, et Vautier Gaillart (9 octobre 1280).

Cauroy

Département: Marne, Arrondissement: Reims, Canton: Bourgogne, Commune: Cauroy-lès-Hermonville - 51

— Don de pièces de vigne, par Gervais, fils de Raimond le Barrois, de Cauroy, et vente d'autres pour 24 sous (1256).

— Autres données par Vauthier, dit Grand Banniers (octobre 1280).

Cernay-les-Reims

Département: Marne, Arrondissement: Reims, Canton: Beine-Nauroy - 51

— Perception de part de dîmes.

Châtillon-sur-Marne

Département: Marne, Arrondissement: Reims, Canton: Châtillon-sur-Marne - 51

— Vente d'une maison, sise rue Corbellon, faite au prix de 40 livres, par Jean Bocquetin, bourgeois de Paris, et Anceline, sa femme (décembre 1235) (*Louée 20 sous en 1309*)

— L'ordre y possédait encore, avant 1309, 20 setiers de vin de rente, à 9 sous le sentier; 113 arpents de bois rapportant alors 80 livres, et un vivier, rue Lecomte, loué 100 sous.

Cierges

Département: Aisne, Arrondissement: Château-Thierry, Canton: Fère-en-Tardenois - 02

— Le tiers des dîmes valant 10 setiers de grains: tous les trois ans le droit sur les bêtes tirant, évalué au même rapport.

Cormicy

Département: Marne, Arrondissement: Reims, Canton: Bourgogne - 51

— Vente d'un champ et don d'un autre par Baudoin.... (décembre 1244).

— Vente des bois de Cormicy, par l'abbaye de Saint-Thierry (l'année 1245).

Courcelles

Département: Marne, Arrondissement: Epernay, Canton: Angluzelles-et-Courcelles - 51

— Lieudit: Le Pré du Temple, justice, fief et seigneurie avec mairie, lods et ventes, part de dîmes. A la Saint-Rémy, chaque journal devait 3 sous chaque quartel 9 deniers, chaque homme 2 deniers.

Courtagnon

Département: Marne, Arrondissement: Reims, Canton: Châtillon-sur-Marne - 51

— Tiers des dîmes et deux tiers des offrandes des trois grandes fêtes.

Epernay

Département: Marne, Arrondissement et Canton: Epernay - 51

— Maison au faubourg Saint-Laurent.

— Prés, bois et vignes, dites encore les « Tempières »

Epoye

Département: Aisne, Arrondissement: Château-Thierry, Canton: Beine-Nauroy - 02

— Part de seigneurie avec mairie, justice, treizième des dîmes; droit d'un pot de vin sur chaque tavernier.

Hermonville

Département: Marne, Arrondissement: Reims, Canton: Fismes - 51

— Maison rue Monset, avec un pressoir et quelques vignes.

— Canton dit du Temple, entre Hermonville, Cormicy et Cauroy, avec mairie, etc.

— Achat de terre et bois à Baudart, de Cormicy. (décembre 1224).

— Achat de bois à l'abbé de Saint-Thierry (janvier 1225).

— Accord entre l'abbaye de Saint-Thierry et Hugues, précepteur de Reims et Mellaut, au sujet des vignes et de la maison des Templiers, audit lieu (1260).

Liry

Département: Ardennes, Arrondissement: Vouziers, Canton: Monthois - 08

— Vente par Viter de Challerange, chevalier, de sa dîme du lieu pour 275 livres (mai 1221).

Ludes

Département: Marne, Arrondissement: Reims, Canton: Verzy - 51

— Reconnaissance par Adam Parmentier, d'un surcens de 10 sous sur un jardin audit lieu (1257).

— Vente du bois dit Asperchetes, entre le bois du Temple et le bois Adenet, pour 38 sous par Jaquet dit Gustaux, et Marie, sa femme (1258).

— Vente d'un champ audit lieu, pour 50 sous, par Jacquemin dit *de Ulitio* de Ludes et Gilles, sa femme (février 1260).

— La commanderie avait la seigneurie de la rue dite du Temple, à l'est, entre le presbytère et la forêt.

— Droit d'audience au banc de la porte du cimetière.

- Offrandes aux grandes fêtes.
- Quart des grosses dîmes.
- Droits de rouage, forage, à raison d'un pot par pièce.

Mont-Saint-Rémy

Département: Ardennes, Arrondissement: Vouziers, Canton: Machault - 08

- Vente de la seigneurie, par Thibaut, fils de dame Mathilde de Mont-Saint-Rémy (octobre 1241).
- Vente par ledit Damoiseau, d'une rente qu'il tenait en fief de la commanderie (décembre 1242).

Monthelon

Département: Marne, Arrondissement: Epernay, Canton: Avize - 51

- Don d'un cens de 3 sous rémois et un obole sur une vigne appartenant à l'ordre, par Isabelle, fille de (décembre 1225).
- Don d'une vigne sous un cens de deniers parisis, par Jean dit de *Wasno*, seigneur de Monthelon (mai 1254).

Mont-Saint-Martin

Département: Aisne, Arrondissement: Soissons, Canton: Braine - 02 ou *Département: Ardennes, Arrondissement: Vouziers, Canton: Monthois - 08*

- Quart des dîmes et dîmes sur 3 journaux de terre, dits dons d'autel.

Pouillon

Département: Marne, Arrondissement: Reims, Canton: Bourgogne - 51

- Vigne, dite du Temple.

Villers-Agron

Département: Aisne, Arrondissement: Château-Thierry, Canton: Fère-en-Tardenois, Commune: Villers-Agron-Aiguizy - 02

- Dons de tous leurs biens, par noble Louis de Villers, et Pierre, son fils, terres, prés, bois, censives (4e vendredi après les Rameaux 1244).

Villers-Franqueux

Département: Marne, Arrondissement: Reims, Canton: Bourgogne - 51

- Mairie, avec moyenne et basse justice, maison, jardin, censives, vignes, etc.
- Don d'une vigne, par Vautier dit Grand Banniers (octobre 1280).

Vouziers

Département: Ardennes, Arrondissement et Canton: Vouziers - 08

— Pierre, chevalier de *Burco*, vendit à l'abbaye de Saint-Thierry tout son aleu de Vouziers, pour la somme de 60 livres rémoises, en 1208; ce domaine comprenait le cours de l'Aisne, depuis le pont de cette ville jusqu'à l'embouchure du ruisseau de Fournelle (1).

1. Intervièrent à cet acte: Milon, Chevalier et Raoul, fils de Pierre; Isabelle, sa femme, Pierre fils d'icelle; Garnier, frère de Pierre et Gilles, ses fils; Belisver, sœur de Pierre et ses enfants; Colard, son gendre; Guillaume de Funiis, gendre de Pierre; Richaude, sa femme; Albert, Archevêque; Foulques, abbé de Saint-Vincent. — Sur l'écu du sceau on distingue une face

— Henri, fils du comte de Grandpré, se porta caution de cet acte, moyennant paiement par les moines d'une somme de 40 livres (décembre 1208).

— Peu après, Henri de Vouziers, chevalier, céda à l'abbaye, pour 80 livres rémoises, la rente de 8 muids de blé qu'il possédait sur les moulins de Vouziers (mesure du château, dit *Burgum*), l'eau de la rivière, depuis sa maison jusqu'à l'eau des moines, sous le pont de Vouziers, avec la pêche, les ventaux, eaux mortes et vives; plus l'usage pour les troupeaux des fermes de *Suriana* et d'*Yda* de pâturer dans les prés au-delà de l'Aisne, le droit de parcours dans toute la seigneurie (2). Sous l'épiscopat de l'archevêque Samson, Olic d'Ardeuil avait donné en pure aumône les moulins avec l'eau et la pêche, biens provenant de la succession de sa femme (3).

2. Intervièrent à cet acte: Ponce, sa femme; Baudoin, Nicolas, Ulric, Guy, leurs fils, Marguerite, Isabelle, Sybille, leurs filles; Mathilde, Aveline, religieuses à Origny, sœurs d'Henri; Guy de Cernay, Gérard, clerc, son frère, Guy de Belestre, son oncle; Guy, châtelain de Monte, suzerain. Pleiges: Odon du Chêne, Garnier de Brecy, son neveu; Colin de Vendy, frère de Ponce; sans date.

4. Sans date.

— Henri de Vouziers n'avait pas oublié les Templiers dans ses libéralités, et au mois de mai 1212, du consentement de Baudoin de Saint-Pierre, chevalier, il leur avait donné une maison à Vouziers avec des terres et des prés (4).

4. Sur le sceau, dans un écu triangulaire, un dextrochère tenant une massue.

— Les moines de Saint-Thierry, trouvant trop dispendieux l'entretien de ces moulins, sis sur le ruisseau de Marizy, s'en défirent au profit des Templiers en échange des moulins d'Auberive, avec les cens, rentes, etc., que l'ordre possédait en ces lieux et à

Herpignécourt, au mois de mai 1271. Cette cession comprenait la rivière depuis les moulins jusqu'à la vieille Fournelle, deux fauchées de pré et une saussaie contiguë aux écluses et quelques cens. Les moines seulement se conservèrent le droit de faire moudre gratuitement les blés provenant des fermes de *Ide* et de *Suriennes* et reçurent une soulte de 600 livres. Il y a lieu de croire que l'abbaye fut amenée à cet arrangement par des contestations qu'elle dut avoir avec les Templiers, ceux-ci s'étant fait céder, dès le mois d'octobre 1260, par Geoffroy, et Pasqueranne, sa femme, du consentement de Jean, fils de Fillette de Flandres et Maresane, sa femme, tout ce qu'ils pouvaient posséder sur les susdits moulins (5). Ces moulins furent successivement loués: 50 livres en 1487; le double en 1544, avec deux porcs et un plat de poisson; 150 livres; en 1558, avec 150 livres de lard et un plat de poisson; 500 livres en 1651, 1,000 livres en 1757 et enfin 2,800 livres en 1788.

5. Un accord intervînt pour des réparations, en 1323 entre l'Ordre des Hospitaliers (héritier des Templiers) et Gobert, Vaucher et Henri, écuyers, fils de Jean de Vouziers, chevalier.

Passy-Grigny

Département: Marne, Arrondissement: Reims, Canton: Châtillon-sur-Marne - 51

— Passy est une commune du canton de Châtillon et la maison de l'Ordre du Temple était située sur la rive gauche de la Semoigne, entre Passy et Villers Agron. Les Templiers y furent établis de bonne heure, car une charte de 1214 nous apprend que Pierre et Hodierne, sa femme, leur cédèrent une rente de cinq setiers de blé qu'ils percevaient dans ce lieu (1).

1. Charte de Haimon, évêque de Soissons.

— Milon de Venteuil, *Ventolio*, chevalier, renonce à ses prétentions sur 10 arpents au bois Fouilloux ou Feuilleuse pour désintéresser les Templiers de leur revendication à un droit de pâture dans la forêt (octobre 1229) (2).

2. Sis au-dessus du village de Sainte-Gemme.

— Henri et Guy de Passy concédèrent, dans le même but, sept arpents de bois audit lieu (mai 1230) (3).

3. Jacques, évêque de Soissons; déclare l'accord.

— Renonciation par Guillaume Raïer, de Fismes, et Robin, son frère, à leurs prétentions sur un champ près l'étang des Chevaliers ou du Temple (décembre 1237).

— Henri de Passy, chevalier, renonce, pour 13 livres fortes à la rente de 12 sous 1/2

forts que l'Ordre lui devait sur les cens du lieu, du consentement d'Ermine, sa femme, qui se déclare suffisamment indemnisée par l'abandon du trécens de la vicomté (septembre 1235).

— Cession de tous ses biens, meubles et immeubles, sis « *in territorio de Coupigniaco versus Paciacum* », par Herri, curé du lieu (juin 1240), ce qu'approuve Jacques, dit de Ware, chevalier, au mois de mai 1241.

— Enguerrand de Villers, chevalier, renonce pour un cens de 2 sous à sa réclamation au sujet du don fait par sa mère d'un champ sis près le jardin de la maison, du Temple (1242).

— Alix, dame de Nanteuil, veuve de Gaucher, seigneur de Nanteuil, Erard, hoir et seigneur dudit lieu, font savoir que Alain de Verneuil, chevalier, Robert d'Aguisy, chevalier, et Hardoin le Rammager ont été acceptés pour arbitres par le Temple d'une part et d'autre part par Hermine, veuve d'Henri de Passy, chevalier, Jean, son fils; Agnès, veuve de Guillaume de Passy et Witer, son fils, pour terminer leurs différends au sujet de leurs propriétés de Passy (octobre 1256) (4).

4. Sceau rond en cire jaune: +. S. ERARDI, DOMICELLI, E NATHOLIO. L'écu de Châtillon dans le champ.

— Viet, dit Galien, rémois, renonce à ses prétentions sur une terre, sise au territoire du Temple, à Passy (novembre 1280).

— Le commandeur avait haute justice et seigneurie en son domaine qui comptait 300 arpents de terre et 270 de bois, aux bois Roullu, vers Reims, Fouilloux, au-dessus de Sainte-Gemme, et de l'Aumône à Voicy, sur la Marne. Le manoir renfermait une chapelle et les Templiers y eurent des précepteurs particuliers.

Nanteuil

Nanteuil-la-Forêt, Marne ou Nanteuil-la-Fosse, Aisne ou Nanteuil-Notre-Dame, Aisne ou Nanteuil-sur-Aisne, Ardennes ?

— Hugues Silvestre, chevalier, et Jacques, son fils, donnent deux champs sis au Mont près Nanteuil, et se réservent le terrage (mars 1208) (1).

1. Haimon, évêque de Soissons déclare l'acte.

Romain

Département: Marne, Arrondissement: Reims, Canton: Fismes - 51

— Jean, damoiseau de Romain, renonce à ses prétentions sur une terre audit lieu dont il réclamait un cens de 7 sous (année 1229).

— Jean, damoiseau de Romain, devenu chevalier de Romain, et Hélinde, sa femme, vendent des champs à Romain (octobre 1230), prés et vivier contigus au moulin (novembre 1247).

— Au moment de la réunion des biens du Temple à l'Ordre de Saint-Jean, la « maison » de Romain comprenait 18 setiers de terres arables rapportant 50 sous tournois; six de vigne, rapportant 8 livres; le quart d'une fauchée de pré valant 6 sous et diverses mesures louées 40 sous. Le commandeur avait la basse Justice de son domaine et quelques cens. L'inventaire de 1333 qualifie la maison de « Magna domus. »

Prouilly (Proelium)

Département: Marne, Arrondissement: Reims, Canton: Fismes - 51

— Ebale de Prouilly, chevalier, et Agnès, sa femme, donnent pour la fondation d'une chapelle en l'église de la commanderie:

— Une rente de 12 setiers de blé d'hiver (mesure du lieu), à prendre sur le moulin du village

— Une rente de 8 muids de vin du lieu, dus audit Ebale, par Milon de Saint Lambert, chevalier

— Une rente de 20 sous monnaie rémoise, sur la pêche de la Vesle, audit lieu

— La vigne du moulin à Usseume

— Une rente de 10 sous sur les cens du village

— Plus après eux, une augmentation de 4 muids de vin sur les vinages de Prouilly

— Enfin lesdits donateurs autorisent Antoine Reinier, cleric de Prouilly, pourvu de cette chapellerie, à lui laisser tous ses biens, à la réserve des cens dus au Seigneur. Il est stipulé qu'après la mort dudit Reinier, la chapellerie appartiendra entièrement à l'Ordre du Temple (décembre 1231).

— Confirmation de ladite charte par Jean de Tannoye, chevalier, sire du Chastel et Agnès de Vervins, sa femme (octobre 1352).

*Sources: Le Comte Edouard de Barthélemy - Travaux de l'Académie Nationale de Reims - Histoire, Notes sur les Etablissements des Ordres Religieux et Militaires du Temple, de Saint-Jean de Jérusalem et de Saint-Antoine de Viennois, dans l'ancien archidiocèse de Reims. **Bnf***

Maison du Temple de Reims

Département: Marne, Arrondissement et Canton: Reims - 51

Après la chute des Templiers, les Hospitaliers de Saint-Jean se sont installés dans l'ancienne commanderie et chef lieu de baillie de Reims des Templiers.

Elle était située rue du Temple, dans un vaste enclos où se trouvait leur église, sous l'invocation de la Trinité. Cette église, d'après les historiens de la ville de Reims, aurait été donnée vers 1170, à l'Ordre du Temple, par le doyen du chapitre de Notre-Dame, du consentement de l'archevêque, qui était alors Henri de France. Elle venait d'être restaurée et rebâtie en partie sur les fondements d'une autre église plus ancienne, qui avait été érigée par saint Rème, et dédiée à saint Martin.

C'est dans cette église que nous voyons en 1231, un seigneur de Prouilly, du nom d'Ebalus, et Agnès, sa femme, fonder une chapelle et donner aux frères du Temple, plusieurs rentes pour cette fondation, savoir: une rente de douze setiers de blé d'hiver à prendre sur le moulin de Prouilly, «

Top

Renneville (Marne) (51)

Domaine du Temple à Renneville

Département: Marne, Arrondissement: Châlons-en-Champagne, Canton: Vertus, Commune: Villeneuve-Renneville-Chevigny - 51



Localisation: Domaine du Temple à Renneville

Renneville, à 21 kilomètres de Châlons, très petite commune qui a une église, un ancien château, et un moulin à eau alimenté par la Berle.

— Cette localité était tributaire des Templiers.

— Les Templiers de la Neuville, possédaient des biens à Renneville. Voir le cartulaire de La Neuville-au-Temple, de M. Edouard Barthélemy.

Sources: Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne. Editeurs H. Laurent, imprimeur de la société académique, Châlon 1861.

Top

Romain (51)

Maison du Temple de Romain

Département: Marne, Arrondissement: Reims, Canton: Fismes-Montagne de Reims - 52



Localisation: Maison du Temple de Romain

Nous avons dit que la cure de cette paroisse était à la collation du commandeur de Reims.

Les Templiers avaient déjà des terres à Romain au commencement du XIIIe siècle, ainsi que nous le voyons par une transaction intervenue entre eux et Jean, seigneur du lieu, au mois de janvier 1219, par rapport à une terre qu'ils revendiquaient chacun de leur côté, et que les Templiers prétendaient tenir de l'église de Romain.

Le seigneur Jean ayant renoncé à ses prétentions, leur vendit plus tard, c'est-à-dire au mois de novembre 1247, une autre terre avec un vivier, située à Roumains, au lieu dit le Moulin des Naves, tenant à un pré où existait précédemment le vivier du Prieur de Ventelay, « Prioris de Ventelaio. »

On trouve, dans le Procès, un prêtre du Temple, dit curé de Romain « frater Nicolaus de Marra, presbyter, curatus ecclesie de Romanis, Remensis diocesis », et ailleurs « fratrem Nicolaum de Marra, curatum de Romanis, presbyterum », or, il s'agirait ici de la localité de Romain, qui se trouve bien dans le diocèse de Reims.

Si un prêtre du Temple était curé de Romain, c'est qu'il y avait dans le voisinage, sinon à Romain même, une maison du Temple, et M. Edouard de Barthélémy semble exprimer le même avis dans ses Notes sur les établissements des ordres religieux et militaires, etc., dans l'ancien archidiocèse de Reims; Edouard Mannier dans son livre sur l'Ordre de Malte: Les commanderies du grand prieuré de France, dit seulement que cette paroisse de Romain fut sous le patronage des Templiers et nous devons reconnaître que le Procès n'en dit pas plus.

Sources: Trudon des Ormes: Les possessions templières recueillent durant les interrogatoires des templiers par les hommes de Philippe le Bel et les commissions pontificales des diocèses de France.

Procès, tome I, page 147

Postmodum accessimus ad domum Guillelmi de Marcihiaco predictam, ubi erant IX Templarii predicti, qui per nos interrogati utrum hodie misissent coram dictis dominis commissariis predictos fratres Nicolaum de Marra curatum de Romanis, presbiterum, et Dominicum de Verduno de societate eorum ibidem presentes, dixerunt omnes quod miserunt eos, et de mandato eorum iverunt et ratum habent quod per eos actum est et propositum die ista, et dicunt quod si minus plene dixerunt, adhuc sunt parati dicere et proponere ad defensionem ordinis quod Deus ministrabit eis, et statuerunt predictos fratres Nicolaum et Dominicum ad dicendum et proponendum, hac instanti die Mercurii, coram dictis dominis commissariis, ad defensionem ordinis, illud quod interim occurrerit eis. Acta fuerunt hec predictis die et locis, presentibus dicto magistro Amisio, me Floriamonte Dondedei, et aliis notariis supra proximo nominatis.

Sources: Procès des Templiers, publié par M. Jules Michelet, tome 1 et 2 — Imprimerie Nationale — Paris — M. DCCC. LI.

Romain, canton de Fismes

- Romeins, 1156 (Cartulaire d'Igny, folio 10 r°)
- Romani, 1154-1159 (Ibidem, folio 2 r°)
- Rommainz, 1164 (Saint-Thierry c. 7)
- Romayns, 1172 (Cartulaire de la Val-Roy, 10945, folio 12 v°)
- Roumains, les Roumains, vers 1222 (Livres des vassaux de Champagne)
- Roumani, 1265 (Cartulaire d'Igny, folio 2 r°)

- Rommains, 1303-1312 (Archives administratives de Reims, tome II, page 1059)
- Le commandeur du Temple de Reims présentait à la cure.

Sources: *Dictionnaire Topographique du département de la Haute-Marne* — Par Alphonse Roserot. Paris Imprimerie Nationale, MDCCCIII.

Top

Saint-Etienne-au-Temple (51)

Seigneurie du Temple de Saint-Etienne-au-Temple

Département: Marne, Arrondissement: Châlons-en-Champagne, Canton: Châlons-en-Champagne - 51



Localisation: Seigneurie du Temple de Saint-Etienne-au-Temple

A la fin du XVIIIe siècle, les terres de la seigneurie de Saint-étienne sont constituées de quatre « lots »: les première et deuxième fermes d'échange issues de la cession au roi, en 1766, d'un terrain situé à Châlons contre ces deux terres sans bâtiment de 42 et 11 journées de superficie, le fief de Chanteraine de 124 journées, et la censé de la Cure de 46 journées. La seigneurie de Saint-étienne totalise 223 journées, soit 89 hectares.

Ce qui est quatre fois moins que les terres de la Neuville-au-Temple, mais qui en constitue un bon prolongement au sud-est. Le domaine s'étend également au nord-ouest sur les terroirs de Dampierre-au-Temple et de Saint-Hilaire-au-Temple, sur environ six kilomètres d'ouest en est et trois à quatre kilomètres du nord au sud pour chacune des deux seigneuries.

La commune de Saint-étienne comporte encore un grand nombre de toponymes anciens. Certains ont perduré de façon continue et on les retrouve à toutes les époques: il s'agit du Terme des Bornes, du Verroir, de la Carelle, des Hâves de Dampierre, de

Vavrelle, des Champs Henry, des Hivards, du Mont Verain issu de Vérin, des Tournants, des Franches Hâves, et de Colteres. Les autres ont été oubliés pendant un certain temps avant de retrouver leur usage récemment. Il s'agit de la Finette, du Mont de l'Arbre, des Hautes Tournières, des Maises, de la Haie Goblet, du Haut de Chanteraine, du Pré Durand, et du Bas de la Noue de Forêt. Tous les toponymes actuels de Saint-étienne existaient déjà sur le cadastre napoléonien. La toponymie des trois communes issues des anciens domaines du chef-lieu de commanderie de la Neuville-au-Temple est d'origine moderne, voire souvent médiévale. Ce sont les noms de lieux utilisés sous les Templiers et les Hospitaliers qui, retranscrits sur le premier cadastre, ont perduré de façon exceptionnelle jusqu'à nos jours.

Les toponymes les plus significatifs, car éclairés par les textes, sont ceux du Mont de l'Arbre à Saint-étienne et de la Belle Croix à Dampierre. Le terrier de 1788-1790 relate « qu'il y avait signes et fourches patibulaires au lieu appelé l'Arbre à la Tombe, que le tout a été détruit par les guerres (...). En ce même lieu, il y a deux ormes au milieu desquels, il y a une croix appelée la Belle Croix. » Il semble que les lieux-dits actuels du Mont de l'Arbre et de la Tombelle, adjacents, correspondent à cet ancien Arbre à la Tombe, et qu'il s'agisse du même lieu que la Belle Croix. On peut penser que le toponyme du Terme des Bornes est lui aussi issu d'aménagements faits par les frères, en l'occurrence la mise en place de bornes pour marquer les limites des domaines, cependant le Terme des Bornes ne se trouvait pas en périphérie du domaine. D'autres toponymes renseignent sur les caractéristiques juridiques ou agricoles des terres: ainsi les Hauts et Bas Alleux, les Franches Hâves, le Buisson Brandin, le Haut des Garennes, la Haie Goblet, le Pré Durand ou le Bas de la Noue de Forêt.

Le moulin de Saint-étienne donné aux Templiers par le châtelain de Vitry aux alentours de 1134, n'existe plus au XVIIIe siècle.

Le moulin de Ponreux est décrit comme « un seul bâtiment qui contient un moulin, une chambre à four, une écurie derrière » destinée aux chevaux et aux vaches. Ce schéma est très proche de celui du moulin de la Neuville, tout comme l'est celui de Saint-Hilaire.

Sources: Hélène MAIGRET: La commanderie de Neuville-au-Temple (Marne). étude du temporel et perspectives archéologiques

Saint-Etienne-au-Temple (Trudon des Ormes)

A la fin du XVIIIe siècle, les terres de la seigneurie de Saint-Etienne sont constituées de quatre « lots »: les première et deuxième fermes d'échange issues de la cession au roi,

en 1766, d'un terrain situé à Châlons contre ces deux terres sans bâtiment de 42 et 11 journées de superficie, le fief de Chanteraine de 124 journées, et la censé de la Cure de 46 journées. La seigneurie de Saint-Etienne totalise 223 journées, soit 89 hectares.

Ce qui est quatre fois moins que les terres de la Neuville-au-Temple, mais qui en constitue un bon prolongement au sud-est. Le domaine s'étend également au nord-ouest sur les terroirs de Dampierre-au-Temple et de Saint-Hilaire-au-Temple, sur environ six kilomètres d'ouest en est et trois à quatre kilomètres du nord au sud pour chacune des deux seigneuries.

La commune de Saint-Etienne comporte encore un grand nombre de toponymes anciens. Certains ont perduré de façon continue et on les retrouve à toutes les époques: il s'agit du Terme des Bornes, du Verroir, de la Carelle, des Hâves de Dampierre, de Vavrelle, des Champs Henry, des Hivards, du Mont Verain issu de Vérin, des Tournants, des Franches Hâves, et de Colteres. Les autres ont été oubliés pendant un certain temps avant de retrouver leur usage récemment. Il s'agit de la Finette, du Mont de l'Arbre, des Hautes Tournières, des Maises, de la Haie Goblet, du Haut de Chanteraine, du Pré Durand, et du Bas de la Noue de Forêt. Tous les toponymes actuels de Saint-Etienne existaient déjà sur le cadastre napoléonien. La toponymie des trois communes issues des anciens domaines du chef-lieu de commanderie de la Neuville-au-Temple est d'origine moderne, voire souvent médiévale. Ce sont les noms de lieux utilisés sous les Templiers et les Hospitaliers qui, retranscrits sur le premier cadastre, ont perduré de façon exceptionnelle jusqu'à nos jours.

Sources: Trudon des Ormes: Les possessions templières recueillent durant les interrogatoires des templiers par les hommes de Philippe le Bel et les commissions pontificales des diocèses de France.

Saint-Etienne-au-Temple

Saint-Etienne-au-Temple, « Sanctus Stephanus ad templum », pouillé de Châlons, à 8 kilomètres de Châlons.

— Ce village tire son nom de la commanderie de Templiers située à la Neuville, sur la Vesle, un peu au-dessous de lui.

— L'ordre du Temple fut fondé, en 1118, par un champenois, Hugues De Payens; quand il fut forcé de quitter la Terre-Sainte, il vint s'établir en Champagne et créa la commanderie de La Neuville qui prit une bien grande importance dans le XIIe siècle.

— Plus tard, elle fut réunie à celle de Maucourt, village sur la Marne, à la place duquel a été bâti Vitry-le-François.

— Les titres des deux commanderies étaient portés par le même frère. Les Templiers avaient de très vastes propriétés et ils percevaient la totalité ou une partie des dîmes sur plus de cent villages de la Champagne.

— D'après des titres de 1190 et de 1294, Saint-Etienne et ses annexes étaient tributaires de la Commanderie.

Sources: Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne. Editeurs H. Laurent, imprimeur de la société académique, Châlon 1861.

Top

Saint-Hilaire-au-Temple (51)

Domaine du Temple à Saint-Hilaire-au-Temple

Département: Marne, Arrondissement: Châlons-en-Champagne, Canton: Suippes - 51



Localisation: Domaine du Temple à Saint-Hilaire-au-Temple

Sur ce dernier la commanderie possède la ferme de Vauprissière et Monbuzin composée de quatre pièces de terre: la pièce de Vauprissière de 134 journées, celle du Montbuzin de 22 journées, différenciée de la pièce Monbuzain de 8 journées, et le Chemin de Jésus de 18 journées. Il faut y ajouter neuf autres parcelles: deux à la Noue des Ponreux, une aux Aulnes, à la Gluyère, à la Medecent, au Moulin, à la Pièce du Temple, au Village et une dernière le long de la rivière.

A Saint-Hilaire-au-Temple, une dizaine de toponymes ont persisté: les Auches, Vau

Prisiere, les Hauts Alleux, les Petits Travers, les Aulnes, la Pierre, les Champs d'Avize et Bourgogne.

Saint-Hilaire-au-Temple, « Sanctus Hilaris », pouillé de Châlons, à 10 kilomètres de Châlons, situé sur la Vesle, dépendait autrefois de la commanderie des Templiers de la Neuville, qui y exerçaient les droits seigneuriaux, d'après les titres anciens de 1248 et de 1331 (inventaire page 21).

Sources: Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne. Editeurs H. Laurent, imprimeur de la société académique, Châlon 1861.

Top

Saint-Jean-sur-Moivre (51)

Domaine du Temple à Saint-Jean-sur-Moivre

Département: Marne, Arrondissement: Châlons-en-Champagne, Canton: Marson - 51



Localisation: Domaine du Temple à Saint-Jean-sur-Moivre

— Saint-Jean-sur-Moivre, « Sanctus Joannes supra mevia », pouillé de Châlons, à 18 kilomètres de Châlons, est bâti dans le vallon de cette rivière, mais la plus grande partie de son sol est inégale et montueuse.

— Une bulle d'Eugène III, datée de 1147, confirme aux religieux de Trois-Fontaines divers droits sur cette commune (inventaire des titres page 299).

— En 1185, l'ordre des Templiers possédait des biens à Saint-Jean (titres de la commanderie de la Neuville-au-Temple, inventaire page 28)

— En 1475, le curé de L'Epine employa une partie des 1,200 écus d'or donnés à son église par Louis XI, à acheter quelques dîmes de ce village.

— Une sentence de 1492 condamne les habitants à payer une partie des dîmes au chapitre de la cathédrale de Châlons (titres du chapitre inventaire tom VI, page 127).

— Les Templiers de la **Neuille-au-Temple**, possédaient des biens à Saint-Jean-sur-Moivre. Voir le cartulaire de La Neuville-au-Temple, de M. Edouard Barthélemy.

Sources: Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne. Editeurs H. Laurent, imprimeur de la société académique, Châlon 1861.

Top

Sezanne (51)

Domaine du Temple à Sézanne

Département: Marne, Arrondissement: Epernay, Canton: Sézanne - 51



Localisation: Domaine du Temple à Sézanne

Ancien membre de **Tréfols**. Il y avait au XVe siècle, au faubourg de Broyes, à Sézanne, une maison qu'on appelait le Temple de Sézanne, et qui n'était plus, au siècle suivant, qu'une vieille mesure près du Ru de cette ville. Elle avait servi dans le temps des guerres, de maison de refuge au commandeur de Tréfols. Il en dépendait quatre à cinq arpents de terre, au lieu dit Champ-Puante et un quartier servant de halle en la rue Traversaine.

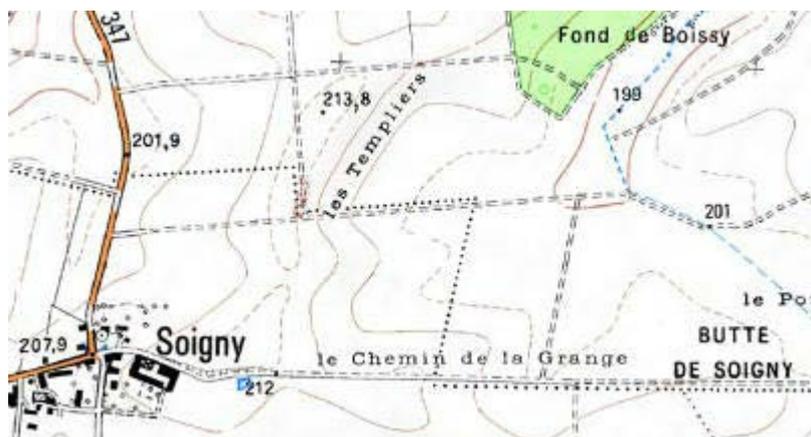
Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Top

Soigny ou Gault-Soigny (51)

Maison du Temple de Soigny

Département: Marne, Arrondissement: Epernay, Canton: Montmirail, Commune: Le Gault-Soigny - 51



Localisation: Maison du Temple de Soigny

Cette ancienne Maison du Temple avait été supprimée par les Hospitaliers, et réunie à leur maison de Rigny, peu de temps après la chute des Templiers. Elle avait fait partie des biens que Hugues de Praieres avait donnés à ces derniers en 1194, comme il se voit dans des lettres confirmatives de Marie, comtesse de Troyes, datées de la même année, par lesquelles elle approuve l'abandon fait par Hugues et sa femme, aux frères du Temple, de leurs terres cultivées et de leur maison de Soignies, « gagnagium et herbagium de Soeigniac. »

Soigny se trouve non loin et au nord-est de Tréfol ; cette localité était jadis dans le diocèse de Troyes, d'après le Dictionnaire topographique de la Marne de M. Longnon.

Le précepteur de la maison du Temple de Soigny « de Scinhi Trecencis diocesis », un frère sergent nommé Dreu, assiste vers 1303 à une réception faite au Temple de Chevru.

précepteur de Soigny: vers 1303, frère Dreu, sergent.

Sources: Trudon des Ormes: Les possessions templières recueillies durant les interrogatoires des templiers par les hommes

de Philippe le Bel et les commissions pontificales des diocèses de France.

Procès des Templiers, tome II, page 5

Dixit eciam quod vidit recipi fratrem Hugonem de Nantolio Suessionensis diocesis, circa principium hujus Quadragesime fuerunt octo anni vel circa, in capella domus Templi de Cheuruto Senonensis diocesis, quem recepit predictus

frater Gerardus de Pruino, tunc preceptor dicte domus de Cheruto, presentibus fratribus Drocone tunc preceptore domus de Scinhi dicte diocesis Trecensis et Johanne Monachi Suessionensis diocesis, servientibus de quorum vita vel morte non habet certitudinem.

Sources: Procès des Templiers, publié par M. Jules Michelet, tome 1 et 2 - Imprimerie Nationale - Paris - M. DCCC. LI.

Le Temple, ancien écart, commune Le Gault-la-Forêt.

— Le Temple-lèz-Gault, 1488 (Terrier de Montmirail, folio 163 r^o)

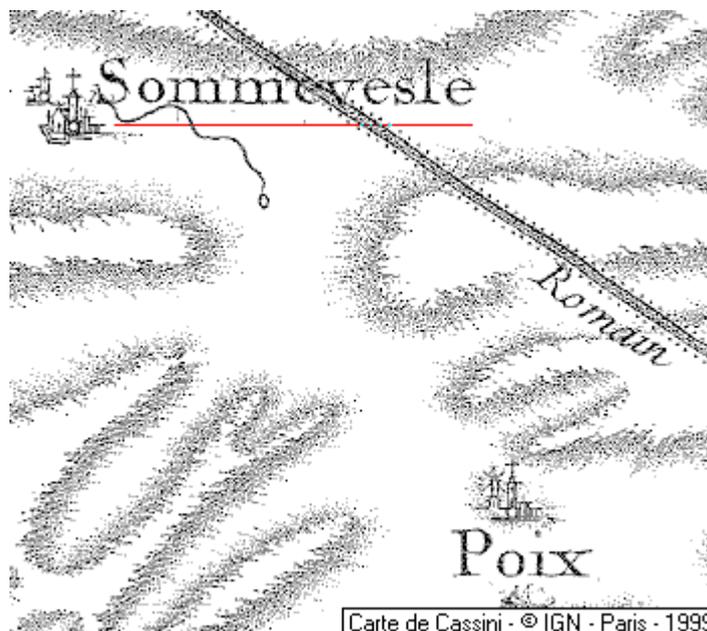
Sources: Dictionnaire topographique du département de la Meuse, rédigé par M. Félix Liénard. Paris Imprimerie Nationale M. DCCC. LXXII.

Top

Somme-Vesle (51)

Maison du Temple de Somme-Vesle

Département: Marne, Arrondissement: Châlons-en-Champagne, Canton: Marson, Commune: Somme-Vesle - 51



Localisation: Maison du Temple de Somme-Vesle

Une autre acquisition non moins importante fut celle faite par les Templiers en juillet 1239, du chevalier Robert, seigneur de Somme-Vesle (Marne), « de Summa Vedula », et d'Isabelle, sa femme, ayant pour objet toutes les terres appelées les terres des Ferments, « terre Fermentum », que ces derniers avaient au territoire d'Aussoince, « in territorio de Ausonnoia », avec tous les droits de justice et de seigneurie.

Il appartenait au Temple de **Merlan** plusieurs moulins, dont un sur la Suippe à Pont-Faverger (Marne), et un autre sur l'Arne, à **Hauviné** (Marne), « apud Hoivineux », au milieu des marais et prairies que possédait là, en 1254, Thibaut, archevêque de Reims. Ces marais se trouvaient à Hauviné, entre la chaussée et les écluses du moulin des Templiers.

Plusieurs fois des contestations s'étaient élevées entre eux et l'archevêque, à cause du débordement des eaux de la rivière. Pour mettre fin à tout débat, l'archevêque céda, en 1254, aux frères du Temple, tous ses marais, à la condition que ses hommes de la châtellenie de Béthiniville continueraient d'avoir le droit d'y faire pâturer leurs bestiaux, concurremment avec ceux du Temple. En échange de cet abandon, les Templiers cédèrent à l'archevêque une rente de 40 setiers d'avoine que leur devaient chaque année les habitants de Saint-Hilaire (Saint-Hilaire le Petit, Marne).

Le Commandeur était seigneur de Merlan et de **La Neuville** (La Neuville en Tourne à Fuy, près d'Aussoince Ardennes), avec la haute, moyenne et basse justice.

Le manoir seigneurial comprenait une maison de maître, une chapelle dédiée à saint Jérôme, et des bâtiments à usage de ferme ; le tout renfermé dans une grande cour carrée. Les terres du domaine étaient d'environ 500 arpents.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Somme-Vesle, hameau sur la commune de Marson

- Summa Vidula, 1043 (Saint-Pierre-aux-Monts c. 1)
- Summevella, 1159 (Ulmoj)
- Summevelle, 1185 (Ulmoj)
- Summevella, 1187 (Cartulaire B. de Saint-Rémy de Reims, page 60)
- Sommevilla, 1197 (Archives administratives de Reims, tome I, page 430)
- Summa Vitula, 1213 (Saint-Pierre-aux-Monts, c. 2)

- Some Veele, 1243 (Ibidem, c. 5, l. 5)
- Soume Vella, Soumma Vella, Sommavella, Sommevele, Sommevelle, vers 1252 (Archives Nationales, J 202, 54 et 55)
- Sommevelle, 1269 (Montiers, C. 2)
- Sommavilla, 1405 (Pouillé de Châlon, folio 73, V^o)
- Sommevesle, 1484 (Archives Nationales, page 179, 74)
- Sommeviele, XV^e siècle (Feoda Camp. Page 127)
- Sommrvel, 1685 (Archives Nationales, page 221, 48)
- Sommeville, 1720 (Ibidem, page 168, 113)
- Sommevesle, 1860 (Cornet-Paulus)

Sources: Dictionnaire Topographique du département de la Marne, par Auguste Longnon. Paris Imprimerie Nationale M. DCCC. XCI

Top

Temple (Le) Marne (51)

Lieux Le Temple dans le département de la Marne, pour certains lieux-dits, ils ont disparu et ne peuvent donc pas être localiser sur les cartes de Cassini, IGN ou d'Etat-Major.

Le Temple

Département: Marne, Arrondissement: Epernay, Canton: Sézanne-Brie et Champagne, Commune: Le Gault-Soigny - 51

Temple (Le), ancien écart, commune Le Gault-la-Forêt de nos jours Le Gault-Soigny.

- Le Temple-lèz-Gault, 1488 (Terrier de Montmirail, folio 163 r^o)

Le nom Temple à disparu dans cette commune

Le Temple

Département: Marne, Arrondissement: Sainte-Menehould, Canton: Suipe, Commune: Somme-Yèvre - 51

Temple (Le), fief détruit, commune de Norlieu.

- Domus eorum [Fratrum militie Templi] que dicitur Niger Locus, 1177 (Cartulaire de La Neuville-au-Temple c9)
- Une Maison appelée Le Temple Lez Noirlieu, 1372 (Ibidem)
- Le Temple assis lez la ville de Nerlieu, 1438 (Cartulaire de Montier, 10946, folio 80)

v^o)

Le nom Temple à disparu dans cette commune

Le Temple

Département: Marne, Arrondissement: Reims, Canton: Dormans, Commune: Sainte-Gemme - 51

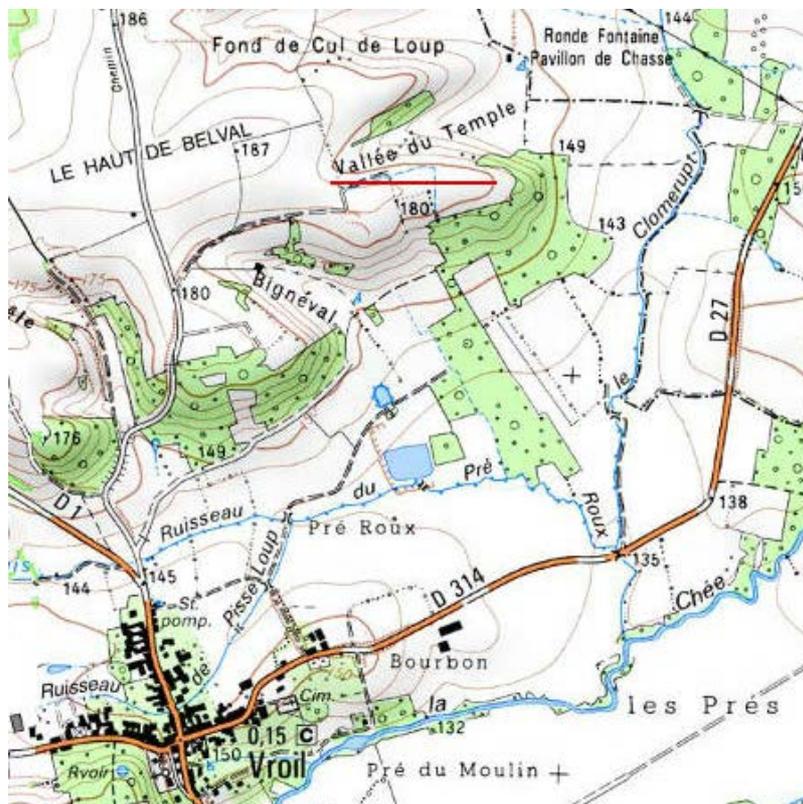


Localisation: Le Temple de Passy-Grigny

Temple (Le), fief sur la commune de Passy-Grigny.

Le Temple

Département: Marne, Arrondissement: Vitry-le-François, Canton: Sermaize-les-Bains, Commune: Vroil - 51



Localisation: Le Temple de Vroil

Temple (Le), hameau disparu sur la commune de Vroil.

— 1633 (Lieu régis par la coutume de Vitry)

Il reste en souvenir, la Vallée du Temple entre Vroil (Marne) et Nettancourt (Meuse)

Sources: *Dictionnaire topographique du département de la Meuse, rédigé par M. Félix Liénard. Paris Imprimerie Nationale M. DCCC. LXXII.*

Top

Tréfols (51)

Maison du Temple de Tréfols

Département: Marne, Arrondissement: Epernay, Canton: Montmirail, commune de Morsains - 51



Localisation: Ferme la Commanderie de Fréfol

Cette maison du Temple a commencé comme beaucoup d'autres, par être une grange, où les Templiers renfermaient le produit de leurs dîmes ou des terres qu'ils avaient aux environs. Des lettres de Mannessier de Galande, du mois de mai 1209, portent que ce Seigneur avait donné aux frères du Temple, la tierce partie d'une rente de 52 setiers de blé qu'il avait sur la grange du Temple de Tréfols, « in granchia Templi de Trefox », et de 20 sols sur le tonlieu de la dite ville.

Un chevalier, du nom de Gilot, donnait en juin 1233, aux frères du Temple, 46 sols sur sept livres de rente qu'il possédait sur le moulin de Tréfols, « in molendino de Trefous », nommé le Moulin-le-Comte, « molindinum Comitit »

Nous trouvons non plus la Grange, mais la Maison de Tréfols, mentionnée dans des lettres de Thibaut, roi de Navarre, comte de Champagne et de Brie, du mois de juin 1263, par lesquelles il approuva et confirma la vente faite aux frères de la chevalerie du Temple, par Etienne du Bois, de dix-neuf arpents de terre, situés entre le Plessis et la maison du Temple de Tréfols, « inter Plexium et domum militie Templi de Trefos »

Cette maison ne nous est connue que par la mention qui en est faite dans les lignes précédentes, où le frère Jean est qualifié de précepteur de « Trefou »

précepteur de Tréfols: en 1307, frère Jean

Sources: Trudon des Ormes: Les possessions templières recueillies durant les interrogatoires des templiers par les hommes de Philippe le Bel et les commissions pontificales des diocèses de France.

Cette Ferme est une propriété privée, elle ne se visite pas



Ferme de Fréfol - Sources: Jack Bocar

Procès des Templiers, tome II, page 388

Item frater Johannes de Bersees, etatis XXI annorum, morans apud Feritatem Galcheri, eodem modo juratus, constitutus et interrogatus, dixit per juramentum suum quod receptus fuit in domo de Campo Florito, per fratrem Gerardum de Villaribus preceptorem Francie, IX sunt menses vel circa elapsi, presentibus fratre Lamberto de Toisi, fratre Johanne preceptore de Trefou et quibusdam aliis de quorum nominibus non recolit.

Sources: Procès des Templiers, publié par M. Jules Michelet, tome 1 et 2 - Imprimerie Nationale - Paris - M. DCCC. LI.

Maison du Temple de Tréfol

Au Moyen Age, on avait beau être un baron, on dépendait toujours de quelqu'un. On était soumis à l'Eglise au spirituel, on lui payait des redevances et les ecclésiastiques à leur tour en payaient aux laïques. Ainsi le 9 juillet 1302, Jean Léoinès de Sézanne, écuyer, vend au doyen et chapitre de Saint-Nicolas de Sézanne, moyennant 35 livres petits tournois un muid de méteil qu'il avait coutume de lever chaque année à la Noël sur le Temple de Tréfol. De la sorte, cette rente (due d'abord par un couvent à un seigneur) sera payée par un couvent à un autre couvent et cela est fréquent. Cette redevance a dû être augmentée dans la suite, car le 10 août 1322, Jean de Rampillon, frère de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de la Maison de Tréfol (les biens des Templiers ayant été donnés aux Hospitaliers), Jean de Rampillon, donc, reconnaît devoir aux chanoines de Saint-Nicolas 2 muids de blé, moitié froment, moitié méteil.

Sources: Bnf - Mémoires de la Société des lettres, des sciences, des arts, de l'agriculture et de l'industrie de Saint-Dizier. 1929.

Tréfols

Tréfols, hameau, commune de Montmirail

- Tres Fagi, 1179 (Saint Nicolas de Sézanne, c. 10)
- Trefotum, 1179 (Pouillé de Troyes, n° 257)
- Trefolli, 1197-1201 (Liber princip, 5992, folio 242 r^o)
- Tresfou, Tresfox, Tresfort, vers 1222 (Livre des Vasseaux de Champagne)
- Tresffoux, vers 1252 (Archives Nationales J 195, 196)
- Tresffox, 1377 (Saint Nicolas de Sézanne, c. 11)
- Tresffous, 1377 (Archives Nationales pages 177, 202)
- Tresffoix, 1493 (Archives Nationales Q 1 680)
- Trefolz, 1547 (Chapitre de Sézanne, c. 7)
- Tresfaux, 1607 (Archives Nationales pages 102, 178)
- Tresfaux, 1607 (Archives Nationales pages 138, 167)
- Trefol, 1687 (Belleau
- Tresfols 1748 (Archives Nationales Q1 678)
- Tresffaux, XVIIIe siècle, (Carte de Cassini)

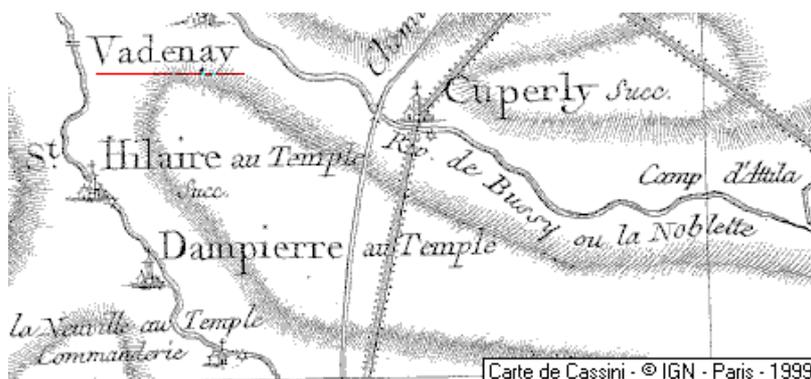
Sources: *Dictionnaire Topographique du département de la Marne, par Auguste Longnon. Paris Imprimerie Nationale M. DCCC. XCI*

Top

Vadenay (51)

Domaine du Temple de Vadenay

Département: Marne, Arrondissement: Châlons-en-Champagne, Canton: Suippes - 51



Localisation: Domaine du Temple de Vadenay

Vadenay, Wadenayum, taxe de l'évêché de Châlons, à 13 kilomètres de Châlons, est situé sur la Noblette un peu au-dessus de son confluent avec la Vesle.

— Vadenay avait été obligé, par Guy, évêque de Châlons, de payer une partie de ses dîmes à la cathédrale de Reims.

— La seigneurie appartenait à l'abbesse d'Avenay et à la collégiale de Saint-Symphorien de Reims.

Titres de l'abbaye d'Avenay de 1313, inventaire page 156

— Une lettre de Louis, fils de France, roi de Navarre et comte palatin de Champagne, confirme aux religieuses d'Avenay, leurs droits sur une partie de ce pays qu'il cite sous le nom de « Vudenois », dénomination qui semble annoncer une juridiction de quelque importance.

— Un titre de 1206 constate que ce territoire était aussi tributaire de l'ordre des Templiers titre de la commanderie de La Neuville-au-Temple.

Inventaire de La Neuville-au-Temple page 30

Le moulin de Poureux

Le moulin de Poureux, sur la Vesle, est une dépendance de Vadenay, dont il est question, en 1100, dans une charte de l'évêque de Châlons, qui donne ce pays aux Templiers pour y établir un moulin à foulerie.

Titre de la commanderie de La Neuville-au-Temple, inventaire page 30

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne. Année 1861 - Châlon-sur-Marne

Vadenay, commune de Suippes.

— Wadenis, 1132 (Diocèses ancien de Châlons, tome I, page 395)

— Ammauricus de Gadenoi, 1147-1151 (Cartulaire de La Neuville-au-Temple, c. 4)

— Wadenois, 1151-1153 (Ibidem, c. 5)

— Gaudenesium, 1153-1161 (Ibidem, C. 4)

Sources: Dictionnaire Topographique du département de la Marne, par Auguste Longnon. Paris Imprimerie Nationale M.

DCCC. XCI